

Rapport d'activité 2011



sommaire

Directeur de la publication :
François Dagnaud
Rédacteurs en chef :
Dominique Labrousse,
Emmanuel Borde-Courtivron

Directrice de
la communication :
Véronique Menseau

Coordination :
Christelle Pichon,
Cécile Jean

Crédits photos :

J.L. Vallet ;

T. Dehesdin ;

N. Seguin ;

S. Collin; fotolia ;

L. Combe/ Syctom,

**l'agence métropolitaine
des déchets ménagers ;**

S'PACE Architecture et

Environnement ;

Sophie Robichon/

Mairie de Paris.

Gilles Plagnol/

Ville de Saint-Cloud.

Julien Jaulin/ Ville de Stains.

Yann Rossignol/

Ville de Meudon,

Ville de Saint-Mandé

Conception réalisation :

Parimage

Rédaction :

Monik Malissard

Imprimé par **Desbouis-Grésil**

certifié ISO 14001, sur papier

Cyclus Print 100 % recyclé

juin 2012.

Repères 2011

Indicateurs d'activité

p. 3

Indicateurs financiers

p. 3

Faits marquants

p. 4



Le Syctom en bref

POUR UNE VILLE DURABLE

Un acteur public au service de la métropole parisienne

p. 8

Une stratégie de gestion durable des déchets

p. 12

Une organisation fonctionnelle

p. 13

Trombinoscope

p. 14



Panorama 2011

SOLIDARITÉ MÉTROPOLITAINE

Pleins feux sur la réduction des déchets

p. 18

La solidarité territoriale au service de la performance

p. 22

Des avancées pour l'écologie urbaine

p. 27

Le stockage en ultime recours

p. 33



Rapport technique et financier

SÉCURISATION FINANCIÈRE

Budget

p. 36

Bilan détaillé d'exploitation

p. 40

Synthèse d'exploitation 2011

p. 44

Rapport annuel sur le prix et la qualité

du service public d'élimination des déchets

p. 46

Les partenaires du Syctom

p. 48

Glossaire



« 2011 : l'année des avancées responsables »

Sens des responsabilités et capacité d'initiative : l'année 2011 porte très concrètement la marque de l'esprit qui anime le Sycotom. Grâce au travail de l'ensemble de nos équipes et des élus du comité syndical, des avancées notables et opérationnelles ont été réalisées pour le développement de l'écologie urbaine.

La mise en œuvre de Métropole prévention déchets 2010-2014 et le montant sans précédent des moyens alloués à la prévention et au soutien des collectes sélectives montrent clairement la mobilisation du Sycotom pour atteindre les objectifs de réduction et de recyclage des déchets fixés par les lois Grenelle et le PREDMA de l'Île-de-France.

Ils témoignent également de la démarche de solidarité territoriale du Sycotom, tout comme la signature d'un contrat collectif pour tout notre territoire avec Eco-Emballages ou encore la réflexion sur la gouvernance menée pour mutualiser les moyens métropolitains et rationaliser la gestion du service public de collecte et de traitement des déchets.

Mais la ville durable se construit aussi à travers des investissements importants. Par une gestion rigoureuse, le Sycotom s'y prépare en poursuivant son désendettement depuis trois années consécutives. Avec la mise en service en 2011 du premier centre de tri des collectes sélectives à Paris et l'approbation du programme définitif du projet de centre de valorisation organique et énergétique à Ivry-Paris XIII, le Sycotom s'est engagé fermement dans une voie ambitieuse et innovante qui préfigure le traitement des déchets dans la métropole de demain.

Alors que le contexte juridique de la gestion des déchets est en constante évolution, nous avons à cœur de faire des choix clairs, dans la concertation, pour fournir aux habitants de la métropole un service public d'écologie urbaine performant.

92 %
des habitants
du territoire
du Syctom
engagés dans
un PLP

85 %
taux global
d'autofinancement

+ 35 %
vente
de matières
(CS, OE et
mâchefers)

1
mise en service
du centre de tri
des collectes
sélectives à
Paris XV

69 %
Taux de
recyclage
des collectes
sélectives

+ 6 %
vente de vapeur
et d'électricité

2 000
composteurs
livrés aux
collectivités
adhérentes

- 43 000
tonnes
de déchets
enfouis (OMR)

420
kg/habitant/an
de déchets ménagers
sur le territoire du
Syctom

88,2
millions €
de dépenses
d'investissement

+ 42 %
de visiteurs
accueillis dans
les installations
du Syctom en
2011

1
nouveau barème
Eco-Emballages

21,9
millions €
de soutien à la
collecte sélective
versé aux
collectivités
adhérentes

+ 14 %
contribution
du Syctom
au budget de
l'Ademe via la
TGAP

REPÈRES 2011

Indicateurs d'activité

2,40 millions de tonnes de déchets traités par le Syctom
420kg/an/hab

- **4% de déchets traités** par le Syctom depuis 2008*

+ **2,1% d'habitants** sur le territoire depuis 2008

FILIÈRES DE COLLECTE

Collecte sélective	174 140 t	7 %
Objets encombrants	188 969 t	8 %
Déchèteries du Syctom	21 852 t	1 %
Ordures ménagères résiduelles	2 021 726 t	84 %

MODES DE TRAITEMENT**

Tri et recyclage
16 % **384 961 t**

Incinération
70 % **1 690 142 t**

Stockage
14 % **329 249 t**

VALORISATION

Valorisation matière
577 819 t

dont
Papiers, cartons, plastiques,
métaux, bois recyclables,... **221 889 t**
Résidus de l'incinération
valorisables **356 147 t**

Valorisation énergétique
Vapeur vendue **2 427 604 MWh**
Électricité vendue **181 931 MWh**

Indicateurs financiers

BUDGET

Total dépenses	431 938 011 €
Gestion, exploitation, traitement	343 704 807 €
Investissement	88 233 204 €

COÛT DU TRAITEMENT À LA TONNE

Tri des collectes sélectives	225,92 €
Objets encombrants	100,02 €
Incinération avec valorisation énergétique	83,59 €
Stockage (transport compris)	92,20 €

* Année de référence du Grenelle de l'environnement

** Hors stocks de la fosse du centre de transfert de Romainville de 2088t

JANVIER

- Changement de signature et d'identité visuelle pour le SYCTOM de l'Agglomération parisienne qui devient le Syctom, l'agence métropolitaine des déchets ménagers.
- Obtention de l'autorisation administrative d'exploiter le futur centre multifilière à Romainville/Bobigny après passage en comité départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques.



FÉVRIER

- Reprise de l'exploitation du centre d'incinération avec valorisation énergétique à Ivry-Paris XIII par la société Novergie (GDF Suez).

MARS

- Adoption par le Comité syndical des aides financières apportées aux collectivités adhérentes dans le cadre de Métropole Prévention Déchets 2010-2014.
- Lancement d'un appel d'offres de caractérisations élargies du gisement entrant dans les centres de tri du Syctom.

AVRIL

- Mise en service du 1^{er} centre de tri des collectes sélectives sur le territoire parisien dans le 15^{ème} arrondissement.
- Participation du Syctom à la Semaine du développement durable avec la distribution à ses collectivités adhérentes et à des associations d'un kit de sensibilisation au compostage domestique.



JUIN

- Première Journée Portes Ouvertes organisée dans le centre de tri des collectes sélectives à Paris XV : 382 visiteurs accueillis.
- Approbation du programme et lancement du dialogue compétitif du futur centre de valorisation organique et énergétique à Ivry-Paris XIII par le Comité syndical.
- Adoption de la charte de qualité environnementale du centre à Ivry-Paris XIII par le Comité syndical.
- Réunion d'information du public à Ivry-sur-Seine sur le programme finalisé de projet de transformation du centre à Ivry-Paris XIII.
- Signature du contrat d'action pour la performance barème E (CAP) avec Eco-Emballages, 2011 - 2016.
- Approbation par le comité syndical des nouveaux contrats de vente de matières premières secondaires avec les recycleurs.
- Lancement des études sur l'intégration architecturale et urbaine du centre d'incinération avec valorisation énergétique à Saint-Ouen.
- Décision définitive du tribunal administratif de Paris favorable au Syctom, relative au mode de calcul de la récupération de la TVA sur le tri des déchets d'emballages ménagers soit une économie de 5 millions d'euros.
- Lancement par les élus du bureau de la réflexion sur le Programme d'amélioration de la collecte et du traitement des déchets ménagers (PACT Déchets) et la gouvernance métropolitaine.

SEPTEMBRE

- Agrément des 2 groupements candidats à la procédure de dialogue compétitif pour la construction et l'exploitation du futur centre de valorisation organique et énergétique à Ivry-Paris XIII.
- Attribution par la Commission d'Appel d'Offres d'un marché d'études pour l'accompagnement des collectivités dans l'élaboration de leur PLP et d'un marché de fourniture de composteurs et de formation des usagers à l'utilisation des composteurs.

OCTOBRE

- Attribution du marché de travaux d'aménagement du centre de tri des collectes sélectives à Sevran en vue du lancement de l'expérimentation de l'extension des consignes de tri des plastiques.
- Participation à « Entrée en matière », la 6^e édition des expositions du Trocadéro initiées par le CNRS : 23000 visiteurs.
- 2000 composteurs livrés dans le cadre de la 1^{ère} campagne de livraison de composteurs domestiques de biodéchets aux collectivités locales.



- Décision du Comité de ne pas reconstruire le centre de pré-tri des objets encombrants à Saint-Denis.
- Participation du Syctom au Comité consultatif régional de coopération intercommunale sur l'état d'avancement des schémas départementaux de la coopération intercommunale.
- Signature d'une convention de partenariat avec la Corporation Andine de Développement (CAF), la banque publique de développement sud-américaine qui soutient des projets portés par les collectivités locales au service du développement durable.
- Lancement du premier concours étudiant Design Zéro Déchet dans le cadre de Métropole prévention déchet 2010-2014 sur l'axe éco-conception

NOVEMBRE

- Engagement de la réflexion par les élus sur les enjeux d'une gouvernance métropolitaine du service public d'élimination des déchets. En question, le rapprochement entre les compétences de collecte et de traitement qui vise à favoriser une meilleure efficacité du service public à travers l'harmonisation des consignes et la mutualisation des équipements.
- Organisation de séminaires locaux de prévention à l'attention des collectivités adhérentes.
- Participation du Syctom à la Semaine européenne de la réduction des déchets, avec distribution aux collectivités adhérentes d'une signalétique géante porteuse d'un message de prévention.
- Textes réglementaires relatifs au renforcement du dispositif de soutien apporté par l'État à la filière de méthanisation.
- Engagement du Syctom et de 11 collectivités adhérentes (390 000 habitants) dans l'expérimentation d'extension des consignes de tri des plastiques par la signature d'un accord avec Eco-Emballages.

DÉCEMBRE

- 5^{ème} réunion du Comité de pilotage Métropole prévention déchets 2010-2014.
- Approbation d'une convention de partenariat et de coopération avec le SIEVD (Rungis) dans une démarche métropolitaine.

DÉCRET DU 12 JUILLET 2011 RELATIF À LA PRÉVENTION ET À LA GESTION DES DÉCHETS

Ce texte achève la transposition de la directive cadre déchets de 2008 en droit français et rend également effectives plusieurs mesures adoptées dans le cadre du Grenelle de l'environnement : la réforme de la planification territoriale des déchets ménagers (il précise en particulier que la capacité cumulée des installations de stockage et d'incinération sera limitée au terme de 12 ans à 60 % des déchets non dangereux non inertes produits dans chaque département, déchets des activités économiques inclus) ; la gestion des déchets de chantiers ; la collecte séparée des biodéchets des gros producteurs en vue de leur valorisation.

1.





13
unités de
traitement

118
agents
publics

84
communes

68
élus

13
EPCI

801
employés
des sociétés
exploitantes

5
départements
d'Île-de-France

5,7
millions
d'habitants

Le Syctom **en bref**

POUR UNE VILLE DURABLE

Le Syctom, l'agence métropolitaine des déchets ménagers, remplit une mission de service public d'écologie urbaine. Il traite et valorise les déchets ménagers de la moitié des Franciliens, soit près de 10 % de la population nationale. Par ses engagements, sa mobilisation et l'exercice de son activité, il contribue à promouvoir le développement durable et à atteindre les objectifs fixés par les politiques nationale et régionale dans le domaine de la gestion des déchets. Attaché au principe de solidarité territoriale, il a une vision globale des enjeux d'aménagement de la métropole parisienne. Privilégiant l'échange et le dialogue, il est en prise directe avec les attentes de la société quant à la construction d'une ville durable.

UN ACTEUR PUBLIC AU SERVICE DE LA MÉTROPOLE PARISIENNE

Un établissement public géré collectivement par des élus locaux

Le Sycotom, l'agence métropolitaine des déchets ménagers, est un **établissement public administratif**. Créé en 1984, il regroupe **84 communes** sur le territoire le plus densément peuplé de France : il est au service de 5,7 millions d'habitants, soit la moitié de la population francilienne, dans 5 départements : Paris, Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis, Val-de-Marne et Yvelines. Les communes adhèrent au Sycotom soit directement, soit via des intercommunalités, soit par l'intermédiaire de syndicats départementaux (SITOM93 et SYELOM) avec lesquels il travaille en partenariat. Le Sycotom est administré par un **Comité syndical**.

Composé de 68 élus locaux représentant les 84 collectivités locales, celui-ci définit la politique de l'agence, vote le budget, décide des investissements à réaliser et des modalités de gestion du service. Il se prononce sur les demandes d'adhésion et de retrait des collectivités. Il élit les 36 membres du Bureau, qui prépare les délibérations du Sycotom. Constituée de 5 membres élus par le Comité syndical, la Commission d'appel d'offres est placée sous l'autorité du Président du Sycotom. Conformément au code des marchés publics, elle vérifie la validité des candidatures et la compétitivité des offres avant d'attribuer les marchés. En 2011, elle s'est réunie 11 fois.

Un service public d'écologie urbaine

Le Sycotom exerce une **mission de service public**, telle qu'elle est définie par le Code général des collectivités territoriales et le Code de l'environnement : **le traitement des déchets produits par les ménages** habitant sur son territoire. Ses communes adhérentes lui ont délégué cette compétence⁽¹⁾, mais ont conservé la charge de la collecte.

Le Sycotom traite **les déchets ménagers et assimilés** : les papiers et emballages issus des collectes sélectives (à l'exception du verre⁽²⁾), les ordures ménagères résiduelles, les objets encombrants et les déchets apportés dans les déchèteries par les ménages ; les déchets des artisans, des commerçants et des prestataires de service qui sont collectés en mélange avec ceux des ménages.

Soucieux d'exercer pleinement la responsabilité dont il a la charge, **le Syndicat possède ses propres installations industrielles** qu'il entretient, modernise et développe conformément à un programme d'investissement pluriannuel. Il y **trie les déchets recyclables et incinère les ordures ménagères** en valorisant l'énergie dégagée de la combustion.

Ses centres sont toutefois insuffisants par rapport aux besoins de traitement.

Actuellement, il recourt à des équipements exté-

rieurs, via la procédure de marchés publics, pour compenser son déficit de capacités. Dans une perspective à moyen et long terme, il a pour **stratégie de se doter d'une autonomie de moyens**. Il investit pour traiter sur son territoire les déchets ménagers qui y sont produits, conformément au principe de proximité inscrit dans le code de l'environnement. Son objectif est de mieux maîtriser la gestion du service public, sans être soumis aux contingences de disponibilité des unités privées.

Dans le cadre de procédures de marchés publics et sans avoir recours à des délégations de service public, le Sycotom **confie l'exploitation de ses équipements à des sociétés privées**. Ce cadre contractuel lui permet notamment de veiller à la bonne exploitation de ses installations, de réaliser directement les travaux de mise en conformité de ses installations par rapport aux évolutions réglementaires et de diligenter tous les contrôles qu'il estime nécessaires pour s'assurer de la bonne marche de l'exploitation et de la sécurité de ses centres.

Ses ingénieurs pilotent des études pour explorer les possibilités d'évolution technique des installations, conduire les projets d'investissement, réduire les rejets atmosphériques, limiter les risques environnementaux et sanitaires... **Sa compétence en ingénierie** est un atout essentiel du Sycotom en faveur de la qualité et de l'indépendance du service public.



SITOM93 ET SYELOM : DES PARTENAIRES PRIVILÉGIÉS

Le SITOM93 (Syndicat intercommunal de traitement des ordures ménagères de Seine-Saint-Denis) et le SYELOM (Syndicat mixte des Hauts-de-Seine pour l'élimination des ordures ménagères) rassemblent respectivement 37 et 30 communes membres du Sycotom. Leur partenariat avec le Syndicat s'inscrit dans le cadre de conventions d'objectifs, par lesquelles celui-ci leur apporte une aide financière ainsi qu'un appui technique et soutient leurs actions de communication. Le SYELOM et le SITOM93 accompagnent le Sycotom dans la mise en œuvre de son plan de prévention des déchets. Ils assurent une animation territoriale sur leur périmètre pour l'élaboration et la mise en œuvre des programmes locaux de prévention.

(1) Toutefois, certaines collectivités ont passé des contrats directs avec des opérateurs privés pour traiter leurs déchets verts ou les matériaux réceptionnés dans leur déchèterie.

(2) Le verre collecté par les communes adhérentes du Sycotom est directement traité par les entreprises de la filière de recyclage.

LE PRINCIPE DE PROXIMITÉ

La loi du 13 juillet 1992 relative à l'élimination des déchets et aux installations classées pour la protection de l'environnement prévoit l'organisation du transport des déchets en les traitant et/ou les éliminant à proximité. Ce principe figure également dans le Code de l'environnement et a été réaffirmé par la directive déchets de 2008 ainsi que par le plan régional d'élimination des déchets ménagers et assimilés (PREDMA) de l'Île-de-France.

LE TERRITOIRE DU SYCTOM

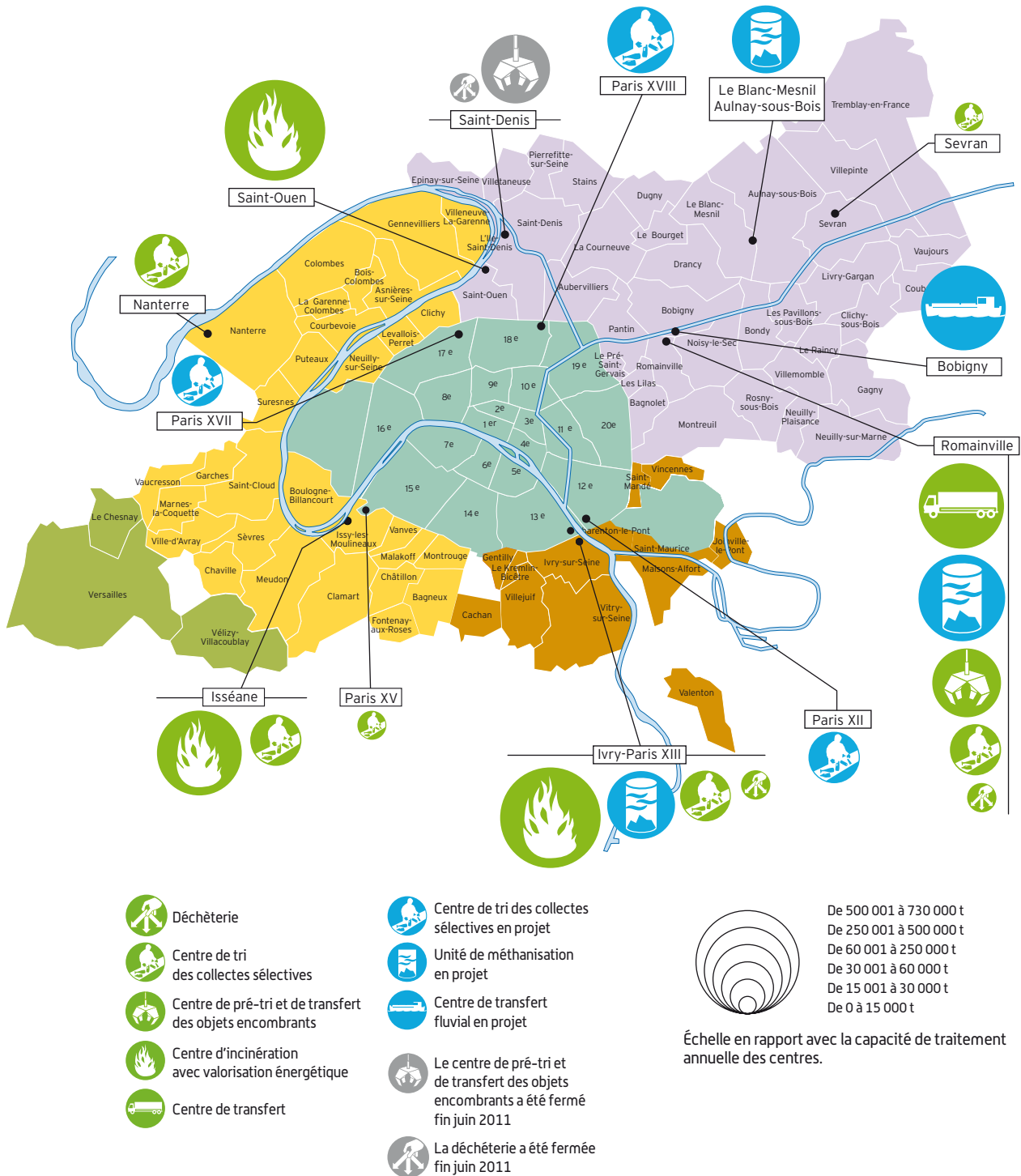
- | | | |
|-----------------------------------|------------------------------|---------------------------------|
| 34 communes hors intercommunalité | CA du Mont Valérien | SITOM93 |
| Paris | CA Seine Défense | SYELOM |
| CA Grand Paris Seine Ouest | CC Charenton - Saint-Maurice | CA : communauté d'agglomération |
| CA Cœur de Seine | CC Chatillon - Montrouge | CC : communauté de communes |
| SEAPFA | CA Versailles Grand Parc | |
| CA Plaine Commune | CA de l'aéroport du Bourget | |
| CA Sud de Seine | CC Clichy - Montfermeil | |
| CA Val de Bièvre | | |
| CA Est Ensemble | | |



LES INSTALLATIONS DU SYCTOM

Le Syctom compte 13 unités de traitement réparties dans 8 communes : 6 centres de tri des collectes sélectives, 2 déchèteries, 1 centre de transfert des ordures ménagères résiduelles, 1 centre de pré-tri et de transfert des objets encombrants et 3 unités d'incinération avec valorisation énergétique. En 2011, il a également mobilisé 23 unités privées.

Sont en projet : 1 unité de méthanisation à Romainville et une plate-forme fluviale à Bobigny, la reconstruction du centre de tri des collectes sélectives et le centre de pré-tri des objets encombrants à Romainville, 1 centre de tri-méthanisation et 1 unité d'incinération avec valorisation énergétique en remplacement de l'unité d'incinération à Ivry-Paris XIII, 1 centre de co-méthanisation des boues et des biodéchets au Blanc-Mesnil/Aulnay-sous-Bois et 2 centres de tri des collectes sélectives dans les 17^e et 12^e arrondissements de Paris.



le Syctom au service de ses collectivités adhérentes

Outre sa mission de traitement des déchets, le Syctom soutient la politique de gestion des déchets de ses collectivités adhérentes, en leur fournissant de multiples services.

Il les accompagne dans leurs **actions de sensibilisation** du grand public. Ainsi développe-t-il des supports que chaque collectivité ne pourrait mettre en œuvre à son échelle. Il conçoit des outils qu'il met gracieusement à leur disposition le temps d'un événement (panneaux d'exposition, vitrines...) ou pour leur usage permanent (film pédagogique, kits d'animation...). Il réalise des documents destinés à faciliter le travail des ambassadeurs du tri et des techniciens des services de propreté en contact avec le public.

Le Syctom apporte aussi ses **conseils techniques** à ses collectivités adhérentes, en s'appuyant sur le SITOM93 et le SYELOM. Il les accompagne dans la mise en œuvre de leur politique de prévention, en animant des réunions d'information et d'échange,

en créant par exemple des synergies entre acteurs territoriaux, en mutualisant les bonnes pratiques, en fournissant un apport méthodologique, en organisant des formations...

L'agence métropolitaine des déchets ménagers accorde également des subventions pour la construction de déchèteries, la création de recycle-ries, le déploiement des programmes locaux de prévention, l'amélioration de la collecte sélective... Enfin, le Syctom a pour souci constant de peser le moins possible sur la fiscalité locale. C'est dans cet esprit qu'il s'est engagé à **maîtriser ses dépenses** afin de limiter le rythme d'évolution de la redevance que ses collectivités lui versent pour le traitement des déchets de leurs habitants. Il optimise notamment ses coûts en faisant jouer la concurrence la plus large lors du renouvellement de ses marchés d'exploitation et en négociant des prix planchers de reprise des matériaux.

Une force de proposition sur la scène publique

Le Syctom a une vision globale de la production et du traitement des déchets ménagers à l'échelle de l'agglomération parisienne. Au service de près de 10 % de la population française, son implication est essentielle pour atteindre les objectifs fixés par le Grenelle de l'environnement dans le domaine de la gestion des déchets.

C'est pourquoi il s'exprime sur la scène publique en vue de **promouvoir les solutions de gestion des déchets les plus compatibles avec le développement durable**. Son attention se porte notamment sur l'amélioration des modes de gouvernance des éco-organismes et du système de financement des collectes sélectives, la promotion d'actions concrètes

en faveur de la réduction des déchets ou encore l'incitation à l'éco-conception des produits.

Attaché au principe de solidarité territoriale et habitué à faire prévaloir les enjeux collectifs dans le respect de l'identité des collectivités qui le composent, le Syctom est aussi un **précurseur de gouvernance métropolitaine**. À ce titre, il est attentif aux dynamiques territoriales qui engendrent des évolutions démographiques et des projets structurants tels que le Grand Paris, les contrats de développement territoriaux et il met son expérience et ses compétences au service du débat ouvert sur la gouvernance de la métropole parisienne. Il apporte également son expertise aux collectivités de pays étrangers.



RÉFLEXION SUR LA GOUVERNANCE MÉTROPOLITAINE

Les deux réunions du Bureau ont marqué l'engagement du Syctom de mener avec ses collectivités adhérentes une réflexion élargie sur un programme d'amélioration de la collecte et du traitement des déchets ménagers (PACT déchets). Dans le respect de l'autonomie des collectivités, il s'agit de simplifier les organisations, de rapprocher les compétences, d'harmoniser les pratiques et de mutualiser les opérations et les moyens afin de rationaliser le service public de gestion des déchets ménagers à l'échelle métropolitaine et d'atteindre les objectifs de prévention et de recyclage fixés par les pouvoirs publics. D'ores et déjà, des conventions ont été signées à cet effet avec le SIGIDURS (Sarcelles) et le SIEVD (Rungis) qui vont dans le sens d'un renforcement de la solidarité métropolitaine.

COOPÉRATION AVEC L'AMÉRIQUE LATINE

Le Syctom a signé une convention avec la Corporation Andine de Développement (CAF), la banque publique de développement sud-américaine qui soutient des projets portés par les collectivités locales au service du développement durable. Il apportera son expertise en vue d'améliorer le traitement des déchets ménagers en Amérique latine ainsi que la gouvernance des entités en charge de ce service public.

UNE STRATÉGIE DE GESTION DURABLE DES DÉCHETS



TRANSPORT ALTERNATIF : UN AXE STRATÉGIQUE POUR LE SYCTOM

Depuis 1995, le SYCTOM a fait du développement des transports alternatifs à la route l'une de ses priorités stratégiques.

Pour l'implantation de ses équipements comme pour le choix de ses partenaires industriels, il prend en compte la possibilité d'utiliser des modes doux de transport.

Le rééquilibrage des modes de transport fait partie des orientations de la politique européenne des transports, du Grenelle de l'environnement et du plan climat régional pour limiter les nuisances liées au trafic routier : réduction des émissions de gaz à effet de serre, pollution atmosphérique et sonore, encombrements, risques d'accidents.

Le PREDMA de l'Île-de-France prévoit également de recourir davantage à la voie fluviale et au rail pour le transport des déchets.

Une politique en accord avec les orientations européennes

Depuis une douzaine d'années, le Syctom s'est fixé des priorités stratégiques qui correspondent aux orientations adoptées en 2008 par l'Union européenne dans la directive déchets et reprises dans le Grenelle de l'environnement et le plan régional d'élimination des déchets ménagers et assimilés (PREDMA) de l'Île-de-France :

- contribuer à la prévention des déchets, pour limiter les quantités à traiter ainsi que leur nocivité,
- développer le tri et le recyclage,
- adapter ses capacités de traitement aux quantités de déchets produits sur son territoire, selon le principe de proximité,
- diversifier ses modes de valorisation, en fonction de la composition des déchets,
- réduire au maximum le recours au stockage,
- maîtriser les impacts de son activité sur la santé publique et sur l'environnement,
- accroître le recours aux transports alternatifs à la route.

Une priorité : réduire la production de déchets

Dès 2004, le Syctom s'est engagé dans un plan de prévention et de valorisation des déchets qui a contribué à détourner de l'incinération ou de l'enfouissement 210 000 tonnes de déchets ménagers par an. Son plan de prévention 2010-2014 poursuit et amplifie ces efforts afin d'aider ses collectivités à atteindre les objectifs nationaux et régionaux de réduction des déchets (- 7 % de déchets ménagers par habitant en 5 ans).

Une volonté : diversifier les modes de valorisation

Le Syctom investit dans de nouvelles installations pour trier les déchets recyclables et pour valoriser les ordures ménagères, selon leur composition, en énergie et/ou en compost. Il développe notamment des projets de méthanisation des déchets biodégradables. Dimensionnés au regard de la baisse prévisible des tonnages collectés, ses projets sont conçus pour être évolutifs.

Une exigence : limiter les impacts environnementaux

Le Syctom est attentif à réduire au mieux les nuisances liées à ses activités, qu'il s'agisse des émissions atmosphériques, olfactives et sonores ou des rejets liquides. Il implante ses centres à proximité des lieux de production des déchets pour limiter le trafic routier et ses effets dommageables. Il les construit et les exploite dans le respect de la population, des milieux naturels et de l'environnement urbain, en privilégiant les meilleures solutions techniques. Il favorise également le recours aux transports alternatifs à la route.

Une politique volontariste : agir dans le dialogue et la transparence

Le Syctom informe le public par tous les moyens dont il dispose sur sa mission et sur les enjeux liés à la gestion des déchets via son site www.syctom-paris.fr, des publications, des campagnes d'information, des outils de sensibilisation, des visites et des journées portes ouvertes de ses installations ou encore sa participation à des salons et expositions.

Il déploie ses efforts de communication en direction de ses collectivités adhérentes et de l'ensemble de ses parties prenantes pour éclairer sa stratégie d'investissement, expliquer le fonctionnement de ses installations, mieux faire comprendre les moyens mis en œuvre pour la sécurité de ses équipements et la protection de l'environnement.

Considérant que l'échange et le dialogue participent à l'amélioration globale de la gestion des déchets, le Syctom associe à son activité - ses projets d'investissement, le fonctionnement de ses sites ou sa

LES CHARTES DE QUALITÉ ENVIRONNEMENTALE : DES PARTENARIATS POUR L'ENVIRONNEMENT

Afin de protéger les milieux de vie - naturels, professionnels et urbains -, le Syctom construit et exploite ses installations conformément à des chartes de qualité environnementale. En les signant, l'agence, ses maîtres d'œuvre et exploitants s'engagent sur un certain nombre d'objectifs vis-à-vis des populations riveraines et des collectivités qui accueillent ses équipements. Leurs engagements concernent notamment la préservation des ressources, l'intégration urbaine, architecturale et paysagère, la limitation du trafic routier, la minimisation des nuisances sonores et olfactives, l'information et la concertation avec le public, l'éducation à l'environnement, l'insertion professionnelle et la qualité des conditions de travail. Un programme conjoint de suivi et de contrôle est mis en œuvre pour vérifier le respect des objectifs.

politique de prévention - les multiples intervenants de la chaîne des déchets : élus et services de ses collectivités adhérentes, organismes institutionnels, riverains de ses installations, associations, services de l'État...

Le Syctom veille à la tenue des séances annuelles des commissions locales d'information et de surveillance (CLIS) qui se tiennent dans chacun de ses centres d'incinération à l'initiative des préfets. Si une de ces CLIS ne pouvait se tenir, il alerte l'Etat. Il réunit régulièrement les comités de suivi des chartes de qualité environnementale, qui veillent au respect des engagements qu'il a pris avec les élus et ses exploitants en matière de préservation de l'environnement et du cadre de vie et la commission consultative des services publics locaux qu'il a créée, constituée d'élus du Syndicat et de représentants d'associations.

Dans une optique d'amélioration de ses modes de gouvernance, le Syctom est attentif à s'ouvrir

d'avantage à l'échange. En témoignent la poursuite de la concertation sur la transformation du centre à Ivry-Paris XIII dans le cadre d'un comité de partenaires, la mise en place de riverains « sentinelles » autour de ses nouvelles implantations ou encore la création d'un comité de pilotage pour l'élaboration et le suivi de « Métropole Prévention Déchets 2010-2014 ».

En outre, dans son cadre institutionnel, le Syctom impulse une réflexion collective en amont du traitement des déchets sur l'optimisation de la collecte et sur la prévention. Il mène un travail de fond avec ses structures adhérentes pour mutualiser les connaissances. Il constitue un cadre fédérateur à l'échelle de l'agglomération parisienne pour échanger sur les projets, les expériences, les outils à développer. Dans cette logique, il associe ses membres aux études qu'il mène - à leur élaboration comme à la restitution des résultats - et participe aux comités de pilotage mis en place au niveau local.

UNE ORGANISATION FONCTIONNELLE

Le Comité syndical s'appuie sur **une équipe de 118 collaborateurs**, agents publics administratifs et techniques majoritairement issus de la fonction publique. Les directions de la communication, de l'informatique et des télécommunications, des marchés et affaires juridiques sont directement rattachées au Directeur général des services. Quatre directions générales adjointes sont également placées sous l'autorité du Directeur général :

- la direction générale adjointe de l'exploitation et de la prévention des déchets veille au bon fonctionnement des centres du Syctom, assure le suivi des contrats d'exploitation, pilote et coordonne les actions du plan de prévention,
- la direction générale adjointe des finances et de l'administration générale s'occupe de l'organisation et de la gestion des ressources du Syndicat,
- la direction générale des services techniques est chargée de la construction des nouveaux centres du Syctom, de la modernisation des équipements et de la gestion du patrimoine industriel.
- la direction générale adjointe Ivry-Paris XIII assure les prestations liées au centre existant et liées à la prolongation de la durée de vie du centre et pilote le projet de reconstruction de ce centre.

Les opérateurs privés qui gèrent les centres de traitement du Syctom emploient 801 personnes.

L'agence exige d'eux qu'ils respectent les dispositions législatives et réglementaires encadrant le travail, qu'ils privilégient l'emploi permanent et, pour certains postes, l'embauche de personnes en difficulté, en liaison avec les services emploi des communes d'accueil. Le Syctom suit les réponses apportées aux observations formulées par les comités d'hygiène et de sécurité (CHSCT).

Par ailleurs, soucieux **d'offrir aux agents trieurs les meilleures conditions de travail**, le Syctom investit pour améliorer l'ergonomie des postes de travail et optimiser le traitement de l'air et l'insonorisation des cabines de tri. La modernisation des installations autant que l'automatisation des chaînes de tri tendent à faciliter la tâche des opérateurs et à faire évoluer leur métier vers le contrôle qualité. Le Syndicat mène aussi auprès de ses collectivités membres une action permanente de sensibilisation à la qualité du tri à la source, afin notamment d'éviter d'exposer les agents aux risques de santé que présentent les déchets d'activités de soins à risques infectieux (DASRI).

TROMBINOSCOPE

◆ Membres du Bureau en 2011.

75 ◆  François DAGNAUD Président du Syctom Adjoint au Maire de Paris	75  Julien BARGETON Conseiller de Paris	75 ◆  Sylvain GAREL Vice-Président du Syctom Conseiller de Paris	75 ◆  Frédérique PIGEON Vice-Présidente du Syctom Conseillère de Paris
93 ◆  Alain ROUAULT Vice-Président du Syctom Président du SITOM93	75 ◆  Michèle BLUMENTHAL Vice-Présidente du Syctom Conseillère de Paris Maire du 12^e	75 ◆  Fabienne GASNIER Conseillère de Paris	75  Olivia POLSKI Conseillère de Paris
92 ◆  Jacques GAUTIER Vice-Président du Syctom Sénateur-Maire de Garches Président du SYELOM	75 ◆  Pascale BOISTARD Adjointe au Maire de Paris	75 ◆  Danièle GIAZZI Vice-Présidente du Syctom Conseillère de Paris	75  Catherine VIEU-CHARIER Adjointe au Maire de Paris
	75 ◆  Yves CONTASSOT Conseiller de Paris	75  Marie-Laure HAREL Conseillère de Paris	DÉLÉGUÉS DU SITOM93 (SEINE-SAINT-DENIS) 
	75 ◆  Alexis CORBIERE Vice-Président du Syctom Conseiller de Paris	75 ◆  Jean-Marie LE GUEN Adjoint au Maire de Paris Député	93 ◆  Jean-François BAILLON Adjoint au Maire de Sevrans
	75 ◆  Seybah DAGOMA Vice-Présidente du Syctom Adjointe au Maire de Paris	75  Marie-Chantal BACH Conseillère de Paris	93  Josiane BERNARD Conseillère municipale de Bagnolet
REPRÉSENTANTS DE LA VILLE DE PARIS 	75 ◆  Rachida DATI Conseillère de Paris Maire du 7^e	75  Hélène MACE DE LEPINAY Conseillère de Paris	93 ◆  Jean-Pierre BOYER Vice-Président Conseiller municipal à Rosny-sous-Bois
75  Aline ARROUZE Conseillère de Paris	75 ◆  Claire de CLERMONT-TONNERRE Conseillère de Paris	75 ◆  Jean-Louis MISSIKA Vice-Président du Syctom Adjoint au Maire de Paris	93 ◆  Joseph CITEBUA Conseiller municipal de Neuilly-sur-Marne
75  Pierre AURIACOMBE Conseiller de Paris	75  Laurence DOUVIN Conseillère de Paris	75 ◆  Anne-Constance ONGHENA Conseillère de Paris	93  François GIUNTA Adjoint au Maire de Saint-Ouen

93



Anne JARDIN
Adjointe au Maire
de Clichy-sous-Bois

92



Marc BARRIER
Conseiller municipal
de Ville-d'Avray

92



André SANTINI
Vice-Président
du Syctom
Député-Maire
d'Issy-les-Moulineaux

94



Alain GUETROT
Adjoint au Maire
de Saint-Maurice

93



Karina KELLNER
Vice-Présidente
du Syctom
Adjointe au Maire
de Stains

92



Christine BOURCET
Adjointe au Maire
de Nanterre

92



Hervé SOULIE
Adjoint au Maire
de Saint-Cloud

94



Elisabeth HUSSON
Conseillère municipale
de Gentilly

93



Claude LEMASSON
Adjoint au Maire
de Vaujours

92



Michel de LARDEMELLE
Adjoint au Maire
de Levallois-Perret

**DÉLÉGUÉS
REPRÉSENTANT
LES COLLECTIVITÉS
DU VAL-DE-MARNE**

94



Laurent LAFON
Vice-Président
du Syctom
Maire de Vincennes

93



Bruno LOTTI
Vice-Président
du Syctom
Adjoint au Maire
de Romainville

92



Eric FLAMAND
Adjoint au Maire
de Vaucresson

94



Samuel BESNARD
Adjoint au Maire
de Cachan

94



Robert LEPRIELLEC
Conseiller municipal
de Villejuif

93



Jean-François MAGNIEN
Adjoint au Maire
de Livry-Gargan

92



Christine BRUNEAU
Vice-Présidente
Adjointe au Maire de
Boulogne-Billancourt.

94



Jean-Louis BOULANGER
Adjoint au Maire
du Kremlin-Bicêtre

94



Isabelle LORAND
Conseillère municipale
de Vitry-sur-Seine

93



Jean-Philippe MALAYEUDE
Adjoint au Maire
de Neuilly-Plaisance

92



Joël GIRAULT
Adjoint au Maire
de Montrouge

94



Jean-Marie BRETILLON
Maire de
Charenton-le-Pont

94



Patrick RATTER
Adjoint au Maire
de Valenton

93



Sylvain ROS
Conseiller municipal
d'Aubervilliers

92



Philippe KALTENBACH
Maire de Clamart

94



Jean-Luc CAEDDU
Conseiller municipal
de Maisons-Alfort

**DÉLÉGUÉS
REPRÉSENTANT
LES COMMUNES
DES YVELINES**

93



Gérard SAVAT
Vice-Président
du Syctom
Adjoint au Maire
de Pantin

92



Maurice LOBRY
Adjoint au Maire
de Colombes

94



Florence CROCHETON
Adjointe au Maire
de Saint-Mandé

78



Philippe BRILLAULT
Vice-Président
du Syctom
Maire du Chesnay

**DÉLÉGUÉS DU SYELOM
(HAUTS-DE-SEINE)**

92



Hervé MARSEILLE
Maire de Meudon

94



Patrice GENTRIC
Adjoint au Maire
de Joinville-le-Pont

78



Richard GUENICHE
Adjoint au Maire
de Vélizy-Villacoublay

92



Jean-Pierre AUFFRET
Vice-Président
du Syctom
Adjoint au Maire
de Clichy-La-Garenne

92



Olivier MERIOT
Vice-Président
du Syctom
Adjoint au Maire
de Gennevilliers

94



Pierre GOSNAT
Vice-Président
du Syctom
Député-Maire
d'Ivry-sur-Seine

78



Magali ORDAS
Adjointe au Maire
de Versailles



2.

48 %

Taux de
valorisation
matière des
encombrants

30 %

part des produits
valorisables sortant
transportés par
le voie d'eau

28,5

millions €
soutiens des
éco-organismes

Panorama 2011

- 4 %
de déchets
traités par le
Syctom depuis
2008

220 kg
de mâchefers et
de métaux sont
récupérés
pour 1 tonne de
déchets incinérés

69 %
Taux de recyclage
des matériaux
issus des collectes
sélectives

53 %
de valorisation
des déchets
déposés dans
les déchèteries

18 %
Taux de stockage
en ISDND
(OM + déclassé
+ refus de tri)

SOLIDARITÉ MÉTROPOLITAINE

En 2011, l'activité du Syctom a été particulièrement marquée par la mise en œuvre opérationnelle du plan Métropole Prévention Déchets 2010-2014, l'adoption de nouvelles bases contractuelles pour la filière du recyclage, l'approbation du programme de transformation du centre Ivry-Paris XIII et la mise en service du centre de tri des collectes sélectives à Paris XV. L'agence a mené ses projets dans la concertation et fait de la solidarité métropolitaine le moteur de son action.

Le Syctom a continué à s'investir au quotidien pour traiter 2,4 millions de tonnes de déchets, développer les services à ses collectivités adhérentes et faire évoluer les comportements dans un sens plus favorable à l'environnement.

L'évolution des déchets traités par habitant a continué de baisser en 2011. On est passé de 438 kg/an/hab en 2008 (année de référence du Grenelle de l'environnement) à 420 kg/an/hab en 2011, soit une diminution de 4%. Les collectes sélectives ont augmenté de 5% et les objets encombrants de 4%. Les collectes sélectives (174 140 tonnes) comme leur part valorisable (120 921 tonnes) dépassent les plafonds atteints en 2007-2008. Tant dans le domaine de la prévention que du recyclage, des marges de progrès subsistent : 35 % des déchets jetés dans la poubelle classique sont valorisables et 19 % de ceux jetés dans la poubelle jaune ne le sont pas.

Les tonnages incinérés ont retrouvé leur niveau de 2009, après les interruptions de fonctionnement des unités à Ivry-Paris XIII et Saint-Ouen en 2010. Malgré cette forte augmentation (+ 87 240 tonnes) le Syctom a continué à envoyer des tonnages en stockage certes en diminution (- 45 623 tonnes). Cette situation montre que les installations du Syctom ne sont pas surdimensionnées par rapport aux besoins de la métropole. Elle met en lumière la nécessité de construire des équipements d'écologie urbaine pleinement intégrés à la ville.

PRÉVENTION

PLEINS FEUX SUR LA RÉDUCTION DES DÉCHETS

En 2011, Métropole Prévention Déchets 2010-2014 est entré dans une phase opérationnelle. Adopté en 2010 à l'issue d'une année de concertation, il positionne le Syctom comme animateur de la dynamique de prévention sur son territoire et relais de la Région Île-de-France. Il doit notamment permettre d'aider les communes adhérentes engagées dans un PLP à diminuer la quantité de déchets ménagers par habitant de 7 % en 5 ans, conformément aux objectifs fixés par les pouvoirs publics.

Les mesures du Syctom en faveur de la prévention des déchets, y compris sa contribution au budget de l'Ademe via la TGAP, se sont élevées à 5,8 millions € en 2011, soit une progression de 14 % par rapport à 2010.

Accompagnement des Programmes Locaux de Prévention (PLP)

92 % des habitants du territoire du Syctom engagés dans la prévention

Alors même que l'objectif régional est de toucher 80 % des habitants franciliens, le Syctom souhaite inciter 100% de ses collectivités adhérentes à s'engager dans un PLP. Fin 2011, 31 d'entre elles (soit 65 communes) avaient initié la démarche, ce qui représente 5,2 millions d'habitants. L'agence prévoit une aide pour les communes de moins de 20 000 habitants qui ne sont pas éligibles au soutien de l'Ademe (10 000 € la première année, subventions au prorata du nombre d'habitants les années suivantes).

Accompagnement à la carte

En complément des soutiens de l'Ademe et de la Région Île-de-France, le Syctom finance l'intervention d'un bureau d'étude spécialisé pour aider ses collectivités adhérentes à mettre en œuvre leur PLP. L'aide est accordée à hauteur de 6 demi-journées d'intervention par an et par PLP. Elle peut être utilisée en une ou plusieurs fois, sur une ou plusieurs thématiques (élaboration du programme, mise en place de foyers témoins, animation de réunions, soutien méthodologique, etc.). Elle couvre toutes les phases d'un PLP, de la réalisation du diagnostic à l'évaluation du programme. L'accompagnement est adapté aux spécificités de chaque collectivité et aux interlocuteurs, élus ou techniciens.

20 000 € pour les actions de terrain

Le Syctom a accru l'aide qu'il apportait aux actions locales de prévention des déchets : elle couvre désormais jusqu'à 80 % du montant des projets (au lieu de 20 %) avec un plafond de 20 000 € par an et par commune (au lieu de 10 000 €). Elle peut être attribuée à une collectivité adhérente ou directement à des porteurs de projets tels que : associations, établissements publics, bailleurs sociaux ou établissements d'enseignement. Elle est accordée pour toute action de sensibilisation à la réduction de la quantité ou de la nocivité des déchets. En 2011, 3 projets ont ainsi été financés, présentés par la communauté d'agglomération Plaine Commune, l'association Graine IDF et la ville de Vitry-sur-Seine.



Les déchets de cuisine et de jardin représentent 30 % environ de nos poubelles. Selon l'Ademe, si les ménages les compostent, ce sont environ 40 kilos de déchets par an et par personne qui pourront être détournés de la benne à ordures.

Un kit sur le compostage domestique

Dans l'esprit du kit « la cuisine anti-gaspi » réalisé en 2010, le Syctom a conçu un kit de sensibilisation au compostage domestique des biodéchets. Il comporte un stand parapluie avec un décor de cour d'immeuble avec jardin et composteur afin d'attirer l'attention du public ainsi que le matériel nécessaire au compostage, une brochure pédagogique, une vidéo sur le compostage en pied d'immeuble et un guide d'animation. Il a été remis gracieusement à l'occasion de la Semaine du développement durable de 2011 à une cinquantaine de communes adhérentes et d'associations. Celles-ci ont utilisé ces 2 kits à plusieurs reprises en 2011, lors de fêtes de la ville et de quartiers, de forums associatifs, de journées portes ouvertes, sur les marchés, dans les écoles, etc. Elles ont ainsi sensibilisé 13 000 personnes environ.

50 000 composteurs en 2014

Afin d'aider ses collectivités adhérentes à développer le compostage domestique sur leur territoire, le Syctom leur fournit du matériel - dont elles acquittent 10 % du prix - et les accompagne dans la mise en œuvre de leur programme de compostage. Il a conçu un ensemble d'outils de sensibilisation, il propose des formations dispensées par un maître composteur et s'occupe du suivi et des aspects administratifs et financiers de l'opération.

En 2011, il a livré 2 000 composteurs à 6 communes : Garches, Livry-Gargan, Rosny-sous-Bois, Saint-Cloud, Vaucresson, Vitry-sur-Seine. Cette opération est subventionnée à 80 % par l'Ademe et la Région Île-de-France.

Partenariat avec Graine Île-de-France

Afin d'offrir à ses collectivités adhérentes des animations de qualité autour de la prévention, le Syctom a noué un partenariat avec Graine Île-de-France. Groupement régional d'animation et d'information sur la nature et l'environnement, ce réseau associatif fédère 90 structures sur le terrain. Lors de la Semaine européenne de la réduction des déchets, il a assuré une dizaine d'animations personnalisées à Paris et Clichy-la-Garenne, avec notamment les outils de sensibilisation développés par le Syctom (La cuisine anti-gaspi et le Kit compostage).

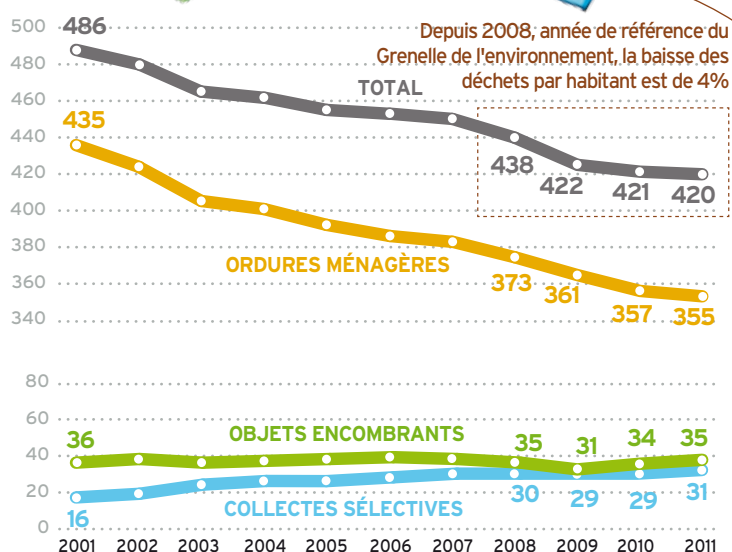
Animation du territoire

Responsable de l'animation de son territoire et relais de la région Île-de-France pour la prévention des déchets, le Syctom a participé aux différents groupes de travail et commissions organisés par le Conseil régional sur ce thème. A ce titre, il a signé en 2011 avec la région une convention financière de

ÉVOLUTION DES DÉCHETS TRAITÉS PAR HABITANT* (2001-2011) EN KG/HAB

En 10 ans, les déchets ménagers traités par le Syctom ont diminué de 66 kg/hab, soit un recul de 14% malgré la croissance de la population (+ 7 % à périmètre constant). Si les ordures ménagères ont chuté de 80 kg/hab, les objets encombrants sont restés relativement stables (-1 kg/hab) tandis que les collectes sélectives ont progressé de 15 kg/hab, soit une hausse de 1,4 kg/hab en moyenne annuelle. En 2011, les tendances observées sur la décennie se poursuivent pour les ordures ménagères et les collectes sélectives. Les encombrants enregistrent une croissance annuelle de près de 4 % par habitant en 2011.

* Quantités traitées par le Syctom à périmètre constant (76 communes et 5,53 millions d'habitants en 2011).





Lors de la Semaine européenne de la réduction des déchets, le Syctom a fourni à ses collectivités adhérentes 52 lots de 4 drapeaux de 4 mètres de haut pour éveiller la conscience des passants à la nécessité de réduire le poids de nos poubelles et signaler les actions menées dans les communes. Une signalétique géante réutilisable au gré des besoins.

partenariat avec soutien financier. Il a assisté aux comités de pilotage des PLP auxquels il a été convié, en s'appuyant sur le SITOM93 et le SYELOM. En liaison avec ses partenaires institutionnels, il a organisé 2 séminaires locaux de prévention à l'attention de ses collectivités adhérentes afin de présenter de façon exhaustive son dispositif de soutien.

Accueil de 7 600 visiteurs : +37%

En 2011, le nombre de personnes accueillies lors des visites des installations du Syctom a progressé de 37% par rapport à 2010. Ces rencontres sont des moments privilégiés de sensibilisation à la prévention des déchets. Elles permettent à chacun de mieux prendre conscience du volume et de l'impact de la production de déchets, comme de l'importance du geste de tri à la source.

Lors des journées portes ouvertes organisées dans les centres de tri à Nanterre, Sevran et Paris XV pour la 1^{ère} fois en 2011, dans les unités d'incinération à Saint-Ouen et Ivry-Paris XIII et dans le centre multifilière Isséane, 2 175 personnes ont pu découvrir les équipements.

Dans le cadre des visites programmées tout au long de l'année, 5 421 personnes ont été accueillies, qu'il s'agisse des relais d'information (ambassadeurs du tri, techniciens municipaux, bailleurs sociaux, gardiens d'immeubles...) ou des groupes scolaires. Pour répondre à une demande toujours croissante de visites et pour relayer les messages en faveur de la réduction des déchets, une ambassadrice de la prévention a été recrutée.

Réduction de la nocivité des déchets

Mieux aiguiller les seringues

Le Syctom a procédé à une étude visant à aider ses collectivités adhérentes à mieux suivre leurs flux de déchets dangereux et à sensibiliser le grand public à leur nocivité. Une analyse des erreurs de tri à la source effectuée dans le centre de tri à Nanterre a mis en lumière la forte augmentation des déchets d'activités de soins à risques infectieux (DASRI) parmi les déchets d'emballages. Ce type de déchets présente des risques pour les agents et provoque des arrêts des chaînes de tri. Le Syctom a réalisé et fourni aux collectivités concernées par cette étude un bilan présentant notamment les zones de localisation des points d'émission probables des DASRI. Cette expérimentation sera étendue à l'ensemble des centres de tri du Syctom, afin de limiter la présence de ces déchets dans les collectes sélectives.

Développement du réemploi

Co-financement de 3 déchèteries intercommunales

Le Syctom a prolongé en 2011 le soutien qu'il apporte depuis des années à la création d'un réseau de déchèteries de proximité tout en le liant au développement du réemploi. La subvention s'élève à 15 ou 20 % du montant des investissements, selon que la déchèterie mène des actions de sensibilisation au réemploi ou intègre des équipements spécifiques au réemploi (plafonnée à 500 000 €). Elle comporte également un soutien à l'acquisition foncière (30 € m², plafonné à 3 500 m²). En 2011, le Syctom a accordé 1,24 millions € de subventions pour des déchèteries intercommunales, au bénéfice de la communauté d'agglomération de Plaine Commune (ouverture de la déchèterie intercommunale à Épinay-sur-Seine et fermeture de celle à Saint-Denis en juin 2011.), de Meudon et de la communauté d'agglomération Versailles Grand Parc (Bois d'Arcy).

Soutien aux ressourceries

Le Syctom a décidé d'encourager le développement d'un réseau de ressourceries-recycleries sur son territoire. Il peut financer 20 % des investissements (dans la limite de 500 000 €) et alléger les charges de fonctionnement de ces installations en traitant gracieusement leurs déchets non réutilisables ou non recyclables, à hauteur de 15 % des déchets entrants. En 2011, il a ainsi soutenu la ressourcerie « 2mains » au Blanc-Mesnil et étudié les dossiers de plusieurs porteurs de projet à Paris. Il a également étudié la faisabilité d'une convention de partenariat avec la communauté Emmaüs Val-de-Marne pour la prise en charge des objets réutilisables déposés à la déchèterie à Ivry-Paris XIII.

Un annuaire du réemploi régional

Le Syctom a réuni un groupe de travail pour définir avec des collectivités adhérentes, des associations, le département de l'Essonne et la région Île-de-France les modalités de réalisation d'un annuaire du réemploi régional. Une classification des activités de réemploi a d'ores et déjà été élaborée, qui permet de bien appréhender les métiers, l'annuaire devant être réalisé en 2012.

Promotion de l'éco-conception

L'agence métropolitaine a pour ambition de contribuer à sensibiliser les entreprises et le public à l'intérêt d'une consommation raisonnée pour réduire le poids de nos poubelles.

Concours étudiant Design Zéro déchet

Le Syctom a fait appel à la créativité des étudiants franciliens dans le domaine de l'éco-conception en lançant le concours Design Zéro Déchets 2012, en partenariat avec la région Île-de-France. Il invite les concepteurs de demain à concevoir des biens de consommation innovants et durables et à penser les produits non plus comme un futur déchet mais comme une future ressource. Sur 25 dossiers présentés, les 5 meilleurs seront récompensés par un prix et un cahier regroupant et présentant les projets sera réalisé.

Une charte de visite pour les entreprises

Le Syctom a convié les cadres dirigeants de plusieurs sociétés des secteurs de l'industrie et de la distribution à visiter ses centres de tri des collectes sélectives. Son objectif est d'engager avec les entreprises un partenariat durable afin de mieux les sensibiliser à la fin de vie de leurs produits et de favoriser l'éco-conception - réduction des emballages et de la nocivité des produits, emploi de matériaux recyclables... Une charte de visite de ses installations leur est proposée à cet effet, par laquelle elles s'engagent à informer le Syctom, dans les 18 mois suivant leur première visite, des actions qu'elles ont mises ou envisageraient de mettre en place pour réduire les déchets générés par leurs activités.

Démarche d'exemplarité

En 2011, le Syctom a présenté à l'ensemble de son personnel les résultats du diagnostic interne réalisé l'année précédente sur l'exemplarité de l'agence métropolitaine en matière de prévention des déchets. Des groupes de travail ont été constitués, avec des agents référents volontaires, sur 3 thématiques : compostage, papier et éco-responsabilité sur le lieu de travail. Ils sont chargés de recenser les idées et suggestions sur ces sujets en vue d'élaborer des recommandations sur les bons comportements au travail.



VALORISATION MATIÈRE

LA SOLIDARITÉ TERRITORIALE AU SERVICE DE LA PERFORMANCE

À l'occasion de la signature du contrat avec Éco-Emballages pour la période 2011-2016, fondé sur la performance du recyclage, les 84 collectivités du Syctom ont parlé d'une seule voix, faisant prévaloir la solidarité métropolitaine.

En 2011, les subventions versées par les éco-organismes sur le territoire de l'agence métropolitaine se sont élevées à 29,2 millions d'euros, soit un gain collectif de 19 % par rapport à 2010 (barème D).

Le Syctom a poursuivi en 2011 l'augmentation de ses capacités de valorisation matière, avec en particulier l'ouverture du premier centre de tri des collectes sélectives dans Paris *intra muros* dans le 15^e arrondissement.

Il a fortement accru son soutien à la collecte sélective, qui s'est élevé à 26,9 millions d'euros (+ 29 % par rapport à 2010).

En vue d'améliorer la qualité des collectes, il a optimisé et renforcé ses mesures de caractérisation à l'entrée des centres de tri. Il a par ailleurs maintenu ses actions de sensibilisation au geste de tri.

En 2011, les tonnages entrés dans les centres de tri, de pré-tri et en déchèteries ont progressé de près de 2 %.

Les matières recyclables extraites de ces déchets, ont quant à elles augmenté de 4 %, pour atteindre 221 889 tonnes.

Au total, les déchets ayant fait l'objet d'une valorisation matière, verre inclus, s'élèvent à 691 462 tonnes, soit plus de 27 % des tonnages traités sur le territoire du Syctom.

Développement des capacités de tri

Ouverture du premier centre de tri à Paris

Mis en service en 2011, le centre de tri à Paris XV est le premier des centres de tri parisiens construits par le Syctom pour rééquilibrer la répartition de ses équipements entre la Capitale et sa banlieue. Il traite chaque année 15 000 tonnes de déchets d'emballages, de papiers et de journaux triés à la source par plus de 350 000 Parisiens – principalement des 14^e et 15^e arrondissements, ainsi que des 5^e, 6^e et 7^e. C'est le premier site du Syctom à être reconnu « Opération expérimentale, démarche HQE et bâtiments industriels », la certification HQE étant jusqu'alors réservée aux bâtiments tertiaires.

Avec Isséane et l'unité à Nanterre, il s'inscrit dans un maillage de centres de tri à l'ouest de l'agglomération parisienne, au service des habitants de la métropole. Exploité par la société Coved (groupe SAUR), il fonctionne avec une équipe d'une cinquantaine de personnes, dont 34 agents de tri. Le Syctom a exigé que priorité soit donnée aux contrats de travail stables avec un accompagnement social vers des contrats à durée indéterminée.



Construit avec des matériaux recyclables, le centre de tri à Paris XV est un bâtiment basse consommation et dispose d'une toiture végétalisée. Il est équipé de capteurs solaires, qui serviront à fournir la moitié de l'eau chaude sanitaire, et de cellules photovoltaïques qui produiront 25 000 kWh/an d'électricité, soit l'équivalent des besoins annuels de 4 familles de 4 personnes. Il est raccordé au réseau de chauffage urbain. Les eaux de pluie sont récupérées et en cas d'orage, leur déversement dans le réseau d'assainissement est maîtrisé.

Vers un centre de tri dans le 17^e arrondissement

Le Syctom est en ordre de marche pour réaliser un centre de tri dans le 17^e arrondissement de Paris. Construit sur un terrain de 13 500 m² appartenant à la Ville de Paris, cet équipement sera conçu pour trier 30 000 tonnes par an de déchets issus des collectes sélectives. Depuis une centrale d'aspiration de collecte pneumatique, les déchets triés par les habitants du quartier arriveront dans le centre de tri, à raison de 500 tonnes par an. Une première à Paris. Le site accueillera également les déchets d'emballages collectés par les communes proches, ce qui contribuera au rééquilibrage territorial des installations de traitement du Syctom. Le Syctom tiendra compte des spécifications et du calendrier de réalisation de la nouvelle plateforme logistique ferroviaire dès que celles-ci seront définies. Le budget prévisionnel de l'opération s'élève à 46 millions d'euros HT.

Modernisation du centre de tri à Nanterre

Conformément au contrat d'exploitation, le centre de tri du Syctom à Nanterre doit faire l'objet d'investissements d'amélioration continue, notamment pour automatiser davantage les équipements. Les conditions de travail des agents, qui évolueront vers des fonctions de contrôle, s'en trouveront améliorées, et les capacités de production seront portées à 36 000 tonnes. En 2011, un engagement a été pris pour signer un contrat de partenariat avec le Comité des emballages légers en aluminium et en acier (CELAA) pour la récupération des petits emballages en aluminium. Cette modernisation a réduit le coût de traitement à 184€/t contre les 187€/t de 2010.

LE RECYCLAGE : L'AFFAIRE DE TOUS

Les déchets ménagers sont une mine de ressources : ils contiennent des matières - papiers, plastiques, métaux... - qui peuvent être réintroduites dans un cycle de production. Leur recyclage a pour avantage de réduire la quantité de déchets incinérés ou enfouis et de préserver les ressources naturelles : il économise les matières premières, évite les impacts environnementaux de l'extraction minière et induit en général des économies en eau et en énergie dans les processus de fabrication. Il donne également naissance à de nouvelles activités.

Le Grenelle de l'environnement a fixé un objectif de 75 % d'emballages recyclés en 2012 et la région Île-de-France, un ratio de collecte sélective de journaux, papiers et emballages de 47,6 kg/hab en 2019. Ces orientations ambitieuses appellent une mobilisation de tous les acteurs de la chaîne des déchets : les quantités de matières recyclées dépendent en amont de la recyclabilité des emballages et de la qualité du tri à la source ; elles dépendent en aval des capacités de traitement des centres de tri, de la performance de leurs procédés, et de la demande du marché du recyclage.

HAUTE QUALITÉ ENVIRONNEMENTALE

Les bâtiments industriels dont le Syctom s'équipe sont conçus selon des critères de Haute Qualité Environnementale (HQE).

Les installations sont étudiées pour améliorer les conditions de travail des agents d'exploitation, tant du point de vue de l'hygiène et de la qualité de l'air que du confort professionnel (physique, thermique, visuel, acoustique et olfactif).

Afin d'économiser les ressources naturelles, les matériaux recyclables sont privilégiés pour la construction. Sont également intégrées de façon systématique aux projets la gestion de l'énergie (maîtrise des consommations énergétiques, recours aux énergies renouvelables) et la maîtrise des consommations d'eau (récupération et réutilisation des eaux de pluie, dispositifs d'économie d'eau potable).

De nouvelles bases pour la collecte sélective

Renouvellement des contrats de reprise des matériaux

Au terme d'une mise en concurrence, le Syctom a désigné ses nouveaux partenaires industriels pour le recyclage des matériaux d'emballages ménagers entrant dans le cadre des soutiens versés par Eco-Emballages. Tous les contrats intègrent des prix planchers qui protègent les équilibres budgétaires en cas de forte chute des cours des matières premières. Ils comportent aussi des clauses de recyclage de proximité et des objectifs chiffrés de recours au transport fluvial. La grande majorité des contrats a été conclue à des conditions économiques plus favorables que les précédents liés au barème D. Selon une simulation s'appuyant sur les cours observés de 2007 à 2011, le gain pour le Syctom avoisinerait 1,5 million €/an. Conjuguée à des conditions de reprise optimisées, la poursuite de la montée des cours s'est traduite en 2011 par une augmentation de 7,3 millions € des recettes tirées de la vente des matières issues des centres de tri et des unités d'incinération du Syctom, pour atteindre un montant de 64,9 millions €.



PARTICIPATION AU TRI DE TOUS LES DÉCHETS D'EMBALLAGES EN PLASTIQUE

Le centre de tri du Syctom à Sevran a été retenu comme site pilote dans le cadre de l'expérimentation nationale sur l'extension des consignes de tri des emballages ménagers en plastique lancée par l'Ademe et Éco-emballages auprès d'un échantillon de 4,1 millions d'habitants.

Mettre tous les déchets d'emballages plastiques sans distinction - barquettes, pots, films, sacs plastiques vides etc. - dans le même bac simplifierait la tâche des ménages, serait pertinent du point de vue environnemental et contribuerait à atteindre le taux de recyclage des déchets ménagers de 75 % fixé par le Grenelle de l'environnement. Le centre du Syctom implanté en Seine-Saint-Denis traitera à cette occasion les déchets d'emballages ménagers triés par près de 390 000 personnes dans les 10 communes de son bassin versant, Aulnay-sous-Bois, Clichy-sous-Bois, Coubron, Le Raincy, Livry-Gargan, le SEAPFA (Le Blanc-Mesnil, Sevran, Tremblay-en-France, Villepinte) Vaujours et dans le 3^e arrondissement de Paris. Le Syctom a travaillé en 2011 avec ces dernières pour préparer la mise en place de cette opération. Cette expérimentation qui a démarré le 1^{er} mars 2012 fournit l'opportunité de relancer la collecte sélective sur un territoire présentant un fort potentiel d'évolution.

OBLIGATION DE FINANCEMENT INSCRITE DANS LA LOI GRENELLE

L'article 46 de la loi n°2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement prévoit, dans le cas particulier des emballages, que la couverture des coûts de collecte, de tri et de traitement soit portée à 80% des coûts nets de référence d'un service de collecte et de tri optimisé.

Eco-Emballages doit donc participer activement à l'atteinte de l'objectif national de recyclage de 75% des déchets d'emballages ménagers à partir de 2012. Il doit couvrir conjointement avec les autres titulaires d'un agrément au titre des emballages ménagers, ces coûts à hauteur de 80%.

Un nouveau contrat avec Eco-Emballages

Le Syctom a reconduit son partenariat avec Eco-Emballages en signant un nouveau contrat pour les 6 années à venir. Celui-ci définit les modalités de soutien apporté à la collecte et au tri des déchets d'emballages ménagers conformément au barème E agréé par l'État. Il est construit sur la performance du recyclage, la responsabilisation des acteurs et la simplification du régime des aides afin de répondre

aux objectifs du Grenelle de l'environnement. Désormais, plus de 80 % des subventions d'Eco-Emballages sont versés au regard des quantités de déchets d'emballages effectivement envoyées vers les filières de recyclage.

Un contrat unique a été signé par le Syctom pour le compte de ses 84 collectivités adhérentes, en collaboration avec elles et les syndicats primaires. L'agence métropolitaine décharge ainsi ses collectivités de tâches administratives relatives au suivi des flux, à la gestion d'informations et à la demande de subventions auprès d'Eco-Emballages.

Afin d'inciter ses collectivités à mener des actions ciblées et efficaces pour améliorer la performance du tri, le Syctom a construit avec ses adhérents un dispositif d'accompagnement et d'intéressement financier.

Des appuis techniques et financiers

Un nouvel outil d'analyse des collectes sélectives pour les collectivités

Afin d'augmenter le taux de recyclage des déchets d'emballages et papiers, le Syctom a lancé en 2011 un nouveau programme de mesures pour évaluer

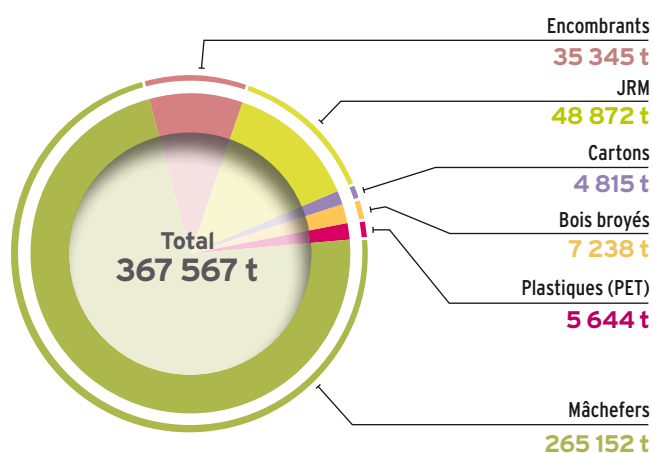
de façon plus fréquente et plus précise la composition des collectes à l'entrée des centres de tri. Ainsi 800 caractérisations ont été effectuées sur l'année 2011, qui permettent de dresser une photographie représentative des matières recyclables, collectivité par collectivité. Ces relevés aident les communes à identifier le cas échéant les axes de progrès à réaliser pour améliorer la qualité du tri (signalement à la suite des contrôles des taux d'erreurs supérieurs à 30 %, transmission des résultats chaque trimestre). Ils sont également indispensables pour obtenir les soutiens au titre du barème E : Eco-Emballages se fondant désormais sur les tonnages de matières triées - et non plus ceux des emballages collectés - pour couvrir les coûts de collecte et de traitement supportés par les collectivités.

Un soutien accru du Syctom au développement de la collecte sélective

Le Syctom a maintenu l'aide qu'il accorde traditionnellement à l'ensemble de ses collectivités adhérentes à hauteur de 125,89 € par tonne de collecte sélective entrant dans ses centres de tri, soit un montant de 21,9 millions € en 2011.

Il a par ailleurs développé ses soutiens à la collecte sélective pour harmoniser les niveaux de performance du tri à l'échelle métropolitaine et préserver l'équilibre des finances locales dans la période de mise en place du barème E. Portée à 500 000 € par an, l'enveloppe globale destinée aux actions menées pour augmenter la quantité et la qualité de la collecte sélective dans les communes de son territoire à fort potentiel a été doublée.

RÉPARTITION DU TRANSPORT FLUVIAL PAR MATÉRIAU : 15350 CAMIONS ÉVITÉS



En 2011, le recours au transport alternatif a augmenté par rapport à 2010 pour se situer aux alentours de 370 000 tonnes, soit plus de 8 000 tonnes supplémentaires, ce qui représente près de 15350 camions en moins sur les routes. Alors qu'il y a 10 ans, il concernait uniquement les mâchefers, les matières recyclables représentent aujourd'hui près de 30 % des matériaux valorisables évacués par voie fluviale.

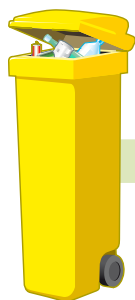
2011 aura été marqué par l'augmentation du transfert des mâchefers par voie fluviale à Isséane avec un taux d'évacuation fluviale passé de 52,8 % à 81,7 %, le démarrage opérationnel du transport fluvial des cartons issues des collectes sélectives.

Une incitation financière à la qualité du tri, reposant sur un intéressement à la tonne de déchets valorisables à l'entrée des centres de tri a été mise en place.

Enfin, pour le recyclage du verre le Syctom accorde

des aides complémentaires pour le déploiement des ambassadeurs de tri, il a compensé les subventions réduites par Eco-Emballages. Au total, l'aide du Syctom à la collecte sélective s'est élevée à 26,9 millions € en 2011 (+ 29 %).

RÉPARTITION DES MATIÈRES ISSUES DES BACS DE COLLECTE SÉLECTIVE



UNE SECONDE VIE POUR LES MATÉRIAUX RECYCLABLES

- Avec environ **50kg d'acier** recyclé, on fabrique **1 chariot** de supermarché.
- Avec à peine **2 kg d'aluminium** recyclé, on fabrique **1 trottinette**.
- Avec **4 briques alimentaires** (40 g), on fabrique **1 rouleau de papier toilette**.
- Avec **3 boîtes de céréales** (242g) en carton, on fabrique **1 boîte à chaussures**.
- Avec **100 kg de papier** recyclé, on peut imprimer plus de **550 journaux**.
- A partir de **12 bouteilles de soda** recyclées, on fabrique **1 oreiller**.
- Avec **67 bouteilles d'eau** recyclées, on fabrique **1 couette** pour deux personnes.
- A partir de **11 bouteilles de lait** recyclées, on fabrique **1 arrosoir**.

Journaux magazines

35,58 %

Refus de tri

30,56 %

Emballages carton (dont briques alimentaires)

18,98 %

Autres papiers et cartons

9,90 %

Emballages plastiques

5,28 %

Boîtes acier et aluminium

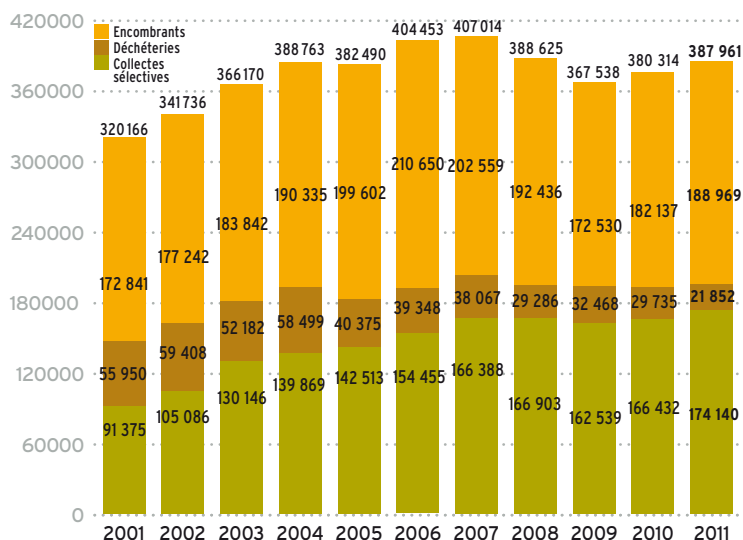
1,44 %

Petit électroménager

0,17 %

ÉVOLUTION DES COLLECTES DESTINÉES À LA VALORISATION MATIÈRE

en tonnes



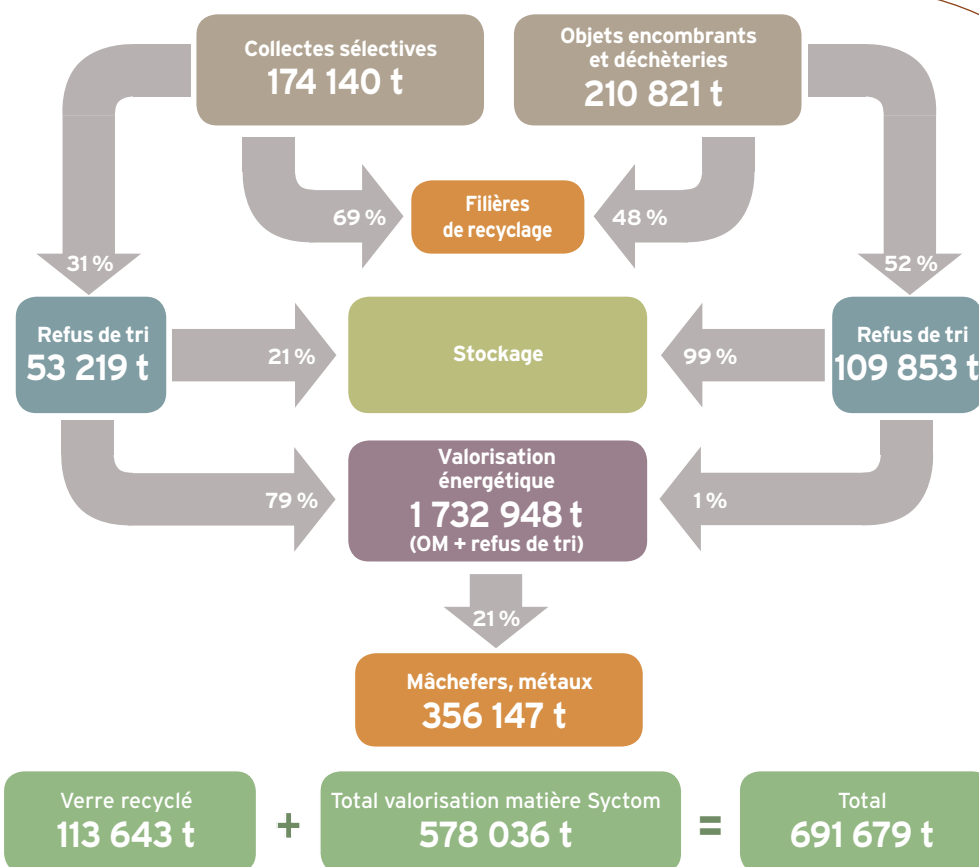
En 10 ans, le volume des déchets entrés dans les centres de tri des collectes sélectives, les centres de pré-tri des objets encombrants et les déchèteries gérées par le Syctom a progressé de 13 %.

Réamorçée en 2010 après la récession économique, l'augmentation des tonnages réceptionnés s'est poursuivie en 2011. Le volume global des matières valorisables enregistre une croissance de 2 %. Avec plus de 174 000 tonnes, les collectes sélectives (+ 5 % par rapport à 2010) dépassent leur plus haut niveau atteint en 2007-2008, tout comme leur part valorisée (121 000 tonnes). Les quantités d'encombrants augmentent de 4 %, du fait notamment de la présence de gravats.

Quant au volume de déchets déposés dans les déchèteries du Syctom, il chute de 27 % du fait notamment de la fermeture du centre à Saint-Denis fin juin 2011. Parallèlement le Syctom soutient le développement du réseau de déchèteries communales.

LES CIRCUITS DE LA VALORISATION MATIÈRE

Au total, 27 %
des déchets
traités sur le
territoire du
Syctom donnent
lieu à une
valorisation
matière.



Collectes sélectives

Après avoir été triés par les ménages et jetés dans la poubelle adéquate (bac jaune en général), les journaux, magazines, emballages en carton, bouteilles et flacons en plastique, briques alimentaires, boîtes de conserve métalliques et canettes sont de nouveau triés dans les centres de tri.

À l'entrée des centres de tri, un contrôle qualité est effectué. Le contenu des bennes qui contiennent trop de déchets indésirables (ordures ménagères, matériaux souillés...) est renvoyé vers un centre de valorisation énergétique ou de stockage. Cela représente 4 % des quantités collectées (6 722 tonnes en 2011). On parle de « déclassés ». La collectivité concernée se verra appliquer le tarif du coût de traitement des ordures ménagères, moins favorable que celui des collectes sélectives.

Les déchets qui entrent dans les centres sont triés mécaniquement et manuellement. Ils sont séparés par matériaux (carton, papier, types de plastiques, acier, aluminium...) et 69 % sont compactés sous forme de « balles » pour être expédiés vers des

industriels du recyclage (papetiers, métallurgistes...). Les 31 % restants, les « refus de tri », sont orientés vers un centre de valorisation énergétique ou de stockage.

Encombrants

Les objets encombrants (meublé cassé ou usagé, matelas, grands cartons...) et les gravats sont pré-triés dans les centres du Syctom avant d'être dirigés vers des centres spécialisés. Après ce deuxième tri affiné, 48 % d'entre eux sont expédiés vers des filières de recyclage dédiées. Les 52 % restants sont essentiellement dirigés vers des centres de stockage.

Des résidus de l'incinération sont également valorisés. Les métaux sont livrés à l'industrie métallurgique pour la fabrication de nouveaux alliages. Après maturation dans des centres spécialisés, les mâchefers sont utilisés en remblais par le secteur des travaux publics.

En 2011, le taux de valorisation matière des déchets traités sur le territoire du Syctom, verre inclus, s'est maintenu au niveau de 2010 (27 %).

VALORISATION ÉNERGÉTIQUE ET ORGANIQUE DES AVANCÉES POUR L'ÉCOLOGIE URBAINE

Conformément aux orientations européennes et aux lois Grenelle, le Syctom a pour stratégie de valoriser les déchets selon leur composition, afin d'en exploiter au mieux toutes les ressources et de réduire la part dévolue à l'incinération.

Les déchets biodégradables (déchets alimentaires et de jardin, papiers et cartons souillés et textiles sanitaires) constituant près de 55 % des ordures ménagères résiduelles (OMR), il privilégie leur valorisation dans son programme d'investissement. Avec 3 projets de centres consacrés en tout ou partie à la valorisation organique, le Syctom compte développer une filière de traitement écologique des biodéchets – ceux issus des OMR comme ceux triés à la source – tout en produisant une énergie renouvelable locale.

L'incinération des OMR fournit quant à elle une énergie de proximité dont les impacts sanitaires sont maîtrisés (cf. étude InVS – 02/2009). Mobilisant peu de surface, elle est particulièrement intéressante en milieu urbain. Elle a aussi pour avantage de réduire de façon notable le volume des déchets : les résidus ultimes représentent seulement 2 % des tonnages entrants dans les unités de valorisation énergétique du Syctom, et les mâchefers, qui en représentent 18 %, sont valorisés.

En 2011, le Syctom a poursuivi sa démarche de concertation et adopté le programme définitif de transformation du centre Ivry-Paris XIII en unité de valorisation organique et énergétique.

En autorisant l'injection du biométhane issu des déchets dans les réseaux de gaz naturel, l'État a par ailleurs marqué son soutien en 2011 à la filière de méthanisation. Au total, 1 732 948 tonnes de déchets ont été valorisées en énergie, ce qui représente 57 %⁽¹⁾ des tonnages traités par le Syctom.

(1) déduction faite des résidus de l'incinération ayant fait l'objet d'une valorisation matière (355 930 tonnes de mâchefers et métaux) et comptabilisés en valorisation matière.

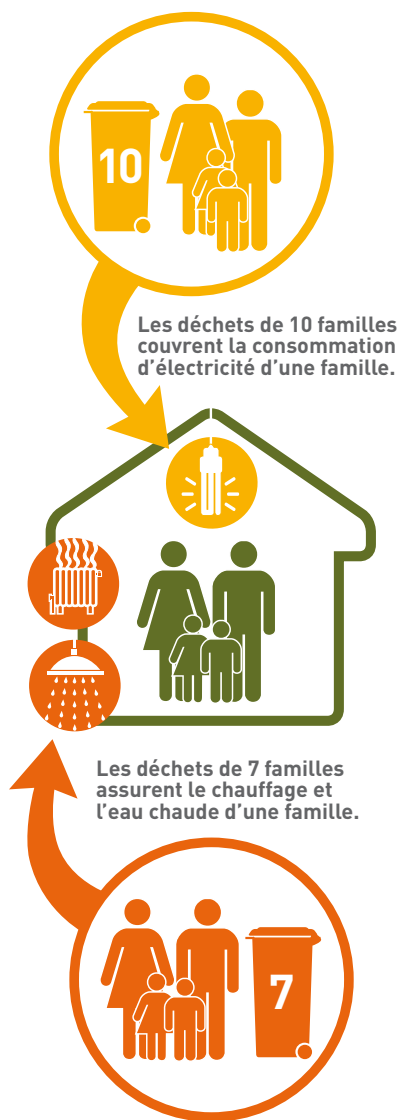


LES DÉCHETS DU SYCTOM : UNE SOURCE D'ÉNERGIE ALTERNATIVE

1 732 948 tonnes d'ordures ménagères incinérées

- chauffage et eau chaude pour 320 000 logements⁽²⁾
- consommation de 320 000 tonnes équivalent pétrole évitée, soit 6 400 chaufferies collectives au gaz ou au fioul

⁽²⁾ Logement type de 80 m² occupé par 4 personnes dans un immeuble collectif construit entre 1995 et 2000. Prise en compte du bilan énergie 2005 des UIOM figurant dans le PREDMA, soit 8 MWh/an par équivalent logement

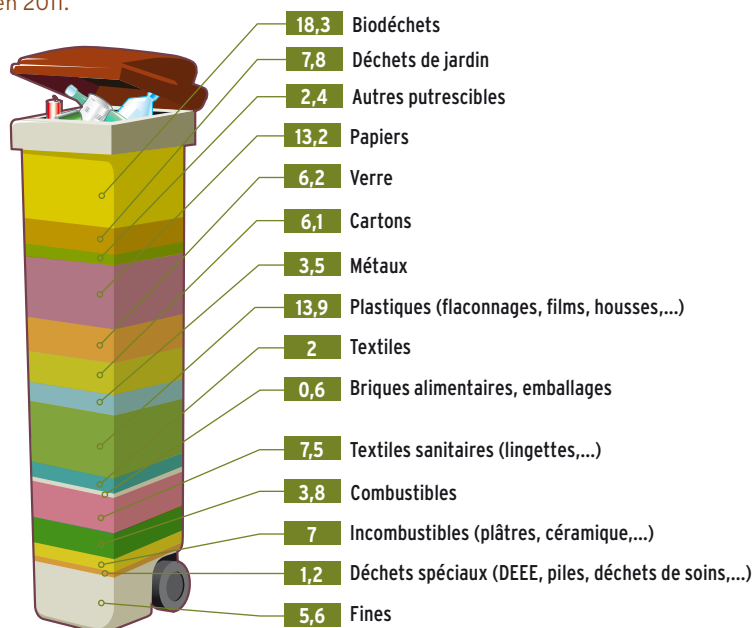


L'incinération des ordures ménagères est reconnue par la directive déchets de 2008 comme une opération de valorisation si elle présente un rendement énergétique élevé ; le Grenelle de l'environnement a reconnu sa place comme mode de traitement des déchets et de production d'énergie. Elle permet d'économiser des ressources naturelles, les ordures ménagères se substituant aux combustibles fossiles pour alimenter les réseaux électriques ou de chauffage urbain. Elle évite ainsi des émissions de gaz à effet de serre : pour une même valeur énergétique produite, les quantités de CO₂ fossile émises par les déchets ménagers incinérés sont respectivement inférieures de 55 % et 40 % à celles du charbon et du fioul (source : Amorce)

COMPOSITION D'UN BAC D'ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES EN %

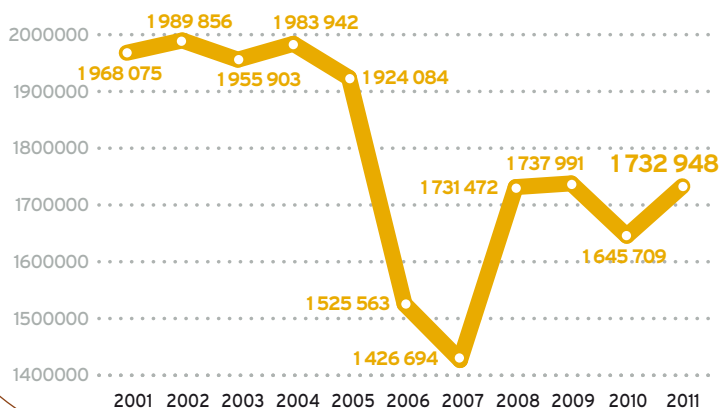
Malgré les efforts de tri des ménages, plus du tiers des déchets jetés dans la poubelle classique sont valorisables (35,3 %). Certains auraient pu être mis dans le bac à verre, dans les poubelles de collecte sélective (papiers, briques alimentaires, bouteilles en plastique...), d'autres auraient pu être portés à une borne d'apport volontaire (vêtements, seringues...) ou être déposés dans un magasin (piles, petits appareils électroménagers, ampoules basse consommation...). Cette situation conduit le Sycotm à poursuivre ses actions de sensibilisation en faveur d'un meilleur respect des consignes de tri.

La part fermentescible des ordures ménagères (déchets alimentaires et de jardin, papiers, cartons et textiles sanitaires) s'élève quant à elle à 54,4 % en 2011.



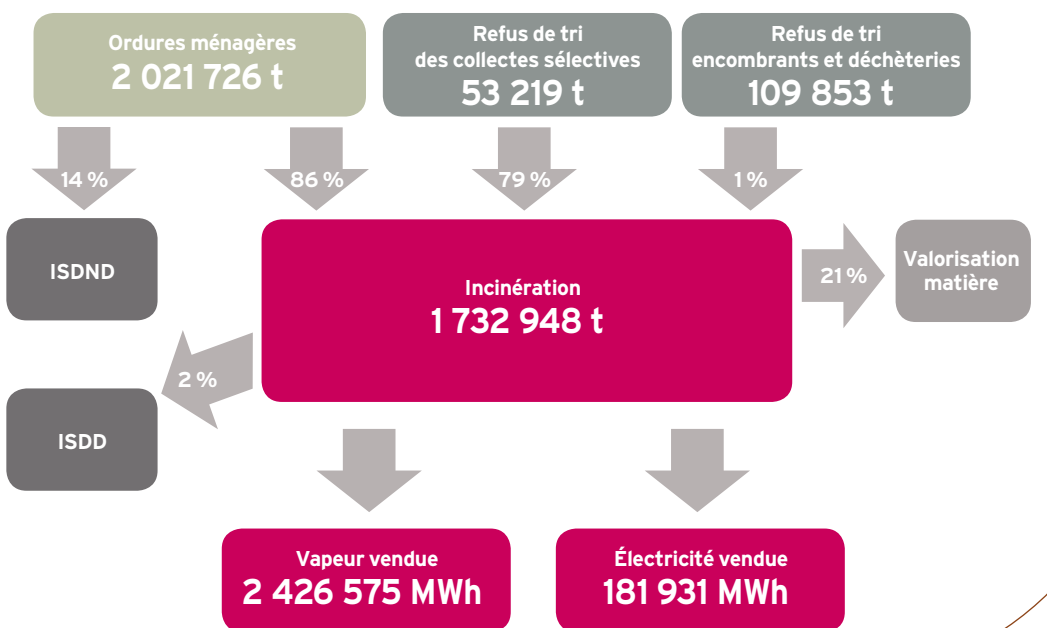
ÉVOLUTION DES DÉCHETS INCINÉRÉS (2001-2011) en tonnes

En 2011, les tonnages de déchets incinérés ont retrouvé leur niveau de 2009 (des arrêts de fonctionnement à Ivry-Paris XIII et Saint-Ouen ayant occasionné leur baisse en 2010). En 10 ans, la quantité de déchets incinérés a baissé de 235 127 tonnes (- 12 %).



LES CIRCUITS DE LA VALORISATION ÉNERGÉTIQUE

La vapeur d'eau produite par l'incinération des déchets est vendue à la Compagnie parisienne de chauffage urbain (CPCU). Envoyée par les canalisations souterraines puis dans les immeubles desservis par la CPCU, elle est transformée en eau chaude pour alimenter les radiateurs et chauffer l'eau sanitaire de l'équivalent de 320 000 logements. L'électricité produite est en partie utilisée pour le fonctionnement des sites et en partie vendue à EDF. La vente de vapeur d'eau et d'électricité s'est élevée à 45 776 557 millions d'euros en 2011.



**Au total,
72 % des déchets
réceptionnés
par le Syctom
ont été incinérés.**

Le projet Ivry-Paris XIII en phase opérationnelle

Approbation du programme de transformation

C'est après une phase de concertation initiée en 2003, amplifiée en 2009 avec un débat public puis poursuivie au sein du comité des partenaires sous l'égide d'un garant que le programme de transformation du centre à Ivry-Paris XIII a été approuvé par Comité syndical du Syctom en 2011. Le futur centre à Ivry-Paris XIII comportera une installation de tri mécanique des ordures ménagères et des équipements de méthanisation ainsi qu'une unité d'incinération. La fraction fermentescible des ordures ménagères et les biodéchets seront méthanisés dans le but de produire du biométhane et un compost normé. Le budget prévisionnel de l'opération s'élève à 860 millions d'euros HT.

Enrichissement du projet initial

La réflexion élargie avec les parties prenantes a notamment permis de cerner de plus près l'évolu-

PLANNING PRÉVISIONNEL DE LA TRANSFORMATION DU CENTRE IVRY-PARIS XIII

2011- 2013 : procédure de dialogue compétitif

2014 : dépôt du permis de construire et de la demande d'autorisation d'exploiter

2015 : enquête publique et début des travaux

2019 : mise en service de la nouvelle installation de valorisation énergétique

2023 : mise en service du centre de valorisation organique et énergétique

tion prévisionnelle des différents gisements de déchets, de s'accorder sur l'intégration urbaine et architecturale du centre et de prendre en compte l'apport de la collecte sélective des biodéchets. Le projet bénéficiera en outre d'une démarche de haute qualité artistique et culturelle, à la demande de la mairie d'Ivry-sur-Seine.

Réduction des déchets

Le projet respecte la hiérarchie des modes de traitement des déchets définie par les pouvoirs publics



INTÉGRATION À LA VIE URBAINE DE SAINT-OUEN

Avec l'aménagement de l'éco-quartier des Docks, le centre de valorisation énergétique des déchets à Saint-Ouen va passer d'un environnement industriel à un environnement urbain. Le Syctom et la ville ont défini conjointement les modalités d'intégration dans le centre du Syctom de la centrale d'aspiration du futur réseau de collecte pneumatique des Docks. Aussi le Syctom a lancé un programme d'études pour le faire évoluer en harmonie avec le projet de la ville. Les réflexions portent sur l'intégration architecturale et paysagère de l'installation et la limitation des impacts de la circulation liée à son activité. Un marché d'assistance a été attribué au cabinet APOR en vue de définir, en collaboration avec la ville de Saint-Ouen et l'aménageur des Docks, le programme d'intégration architecturale sur la base duquel sera organisé un concours. L'étude sur la circulation est en cours. Elle a pour objet de faire un état des lieux des flux en entrée et sortie, d'évaluer le potentiel de développement du transport alternatif et de définir un schéma de circulation des bennes de collecte dans le quartier. Par ailleurs, les études techniques réalisées par le Syctom pour réhabiliter le système de traitement des eaux résiduaires de l'unité de valorisation énergétique à Saint-Ouen ont abouti en 2011. Elles visent à atteindre les performances de dépollution requises par les réglementations futures. Une procédure de commande publique sera prochainement lancée pour réaliser les travaux.

et répond à la stratégie que le Syctom s'est fixée depuis plusieurs années : priorité à la prévention et au recyclage organique, respect du principe de proximité, maintien de la continuité du service public, respect de l'environnement et maîtrise des coûts. Il se conforme de plus au principe de réversibilité. Il prévoit dans un premier temps une réduction de 20 % des capacités globales du site et une diminution de 50 % des capacités d'incinération. Les équipements sont dimensionnés au regard des besoins du bassin versant d'Ivry-Paris XIII et de la gestion en réseau des installations du Syctom.

Un dialogue compétitif

Une procédure de dialogue compétitif a été ouverte dans le cadre d'un appel d'offres public pour choisir le partenaire qui sera chargé de la conception, de la construction et de l'exploitation du futur centre de valorisation organique et énergétique des ordures ménagères. Deux candidats participeront au dialogue, qui durera 2 ans.

Une charte de qualité environnementale

Une charte de qualité environnementale a été élaborée en concertation avec la ville d'Ivry-sur-Seine, la mairie du 13^e arrondissement de Paris et le comité des partenaires de la concertation. Elle

DES TRAVAUX DE PROLONGATION

Le Syctom a poursuivi le programme de travaux engagé en 2009 sur les équipements de l'unité actuelle d'incinération des ordures ménagères à Ivry-Paris XIII afin de prolonger son fonctionnement dans des conditions de fiabilité et de sécurité optimales et à un coût maîtrisé jusqu'à la mise en service de la nouvelle unité prévue de façon échelonnée entre 2019 et 2023. En 2011, le montant des travaux s'est élevé à 26 millions d'euros TTC.

fixe les moyens à mettre en œuvre et les critères à respecter pour préserver l'environnement et le cadre de vie des riverains du centre à Ivry-Paris XIII. Elle concerne le centre actuel, le chantier de construction comme l'exploitation du futur équipement. Un comité de suivi de la charte veillera au respect de ses engagements.

Des Sentinelles

Sur proposition du Syctom, les mairies d'Ivry-sur-Seine et du 13^e arrondissement ont lancé un appel à candidatures pour constituer un groupe de Sentinelles autour du centre à Ivry-Paris XIII. À l'instar de l'organisation mise en place à Issy-les-Moulineaux pour la construction et l'exploitation du centre Isséane, il s'agit de constituer un groupe d'observateurs permanents, avec les personnes riveraines volontaires, pour suivre le fonctionnement du centre actuel et sa transformation en centre de valorisation organique et énergétique des déchets.



LE CONTRÔLE DES ÉMISSIONS ATMOSPHÉRIQUES

Les émissions atmosphériques des unités d'incinération avec valorisation énergétique du Syctom sont contrôlées d'une part par l'exploitant (auto surveillance) et d'autre part par des laboratoires extérieurs, non seulement dans le cadre d'un contrôle réglementaire mais aussi d'un contrôle qualité diligenté par l'agence.

L'analyse des rejets

■ Tout au long de l'année, l'exploitant contrôle la teneur en polluants des fumées au niveau des cheminées. Il analyse en temps réel les poussières, les oxydes d'azote, l'acide chlorhydrique, le dioxyde de soufre, le monoxyde de carbone et les carbones organiques (COT) ; il prélève en continu les dioxines et les furanes qu'il transmet pour analyse à un laboratoire extérieur une fois par mois. Les relevés sont communiqués régulièrement, chaque mois ou chaque trimestre selon les autorisations d'exploiter, à la direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie. La DRIEE peut aussi mener sur place des contrôles inopinés.

■ 2 fois par an pour Ivry-

Paris XIII et Saint-Ouen, et 4 fois pour Isséane, l'exploitant doit faire appel à un laboratoire accrédité par l'État pour faire un contrôle ponctuel des polluants visés par la réglementation (polluants contrôlés en continu, dioxines-furanes, métaux lourds et acide fluorhydrique).

■ 2 fois par an également, en plus des deux contrôles réglementaires, le Syctom recourt à un laboratoire accrédité par l'État pour analyser les polluants visés par la réglementation.

Outre leur envoi à la DRIEE, l'ensemble de ces données sont communiquées aux communes d'accueil et riveraines des centres, à la Commission locale d'information et de surveillance (CLIS) et au Comité de suivi de la charte de qualité environnementale. Elles figurent aussi dans le dossier d'information du public remis chaque année à la préfecture et sont consultables sur le site www.syctom-paris.fr.

La surveillance des retombées

L'impact sur l'environnement des émissions atmosphériques de dioxines-furanes et de métaux lourds fait également l'objet d'un **programme de surveillance réglementaire**.

Des jauges de type Owen - qui récupèrent les eaux de pluie - sont installées 2 mois par an aux endroits où les retombées du panache de fumée sont supposées être les plus importantes et sur des points témoins afin de mesurer le degré de pollution au voisinage des unités d'incinération. L'emplacement des jauges a été déterminé par modélisation mathématique. Le programme suit la méthode recommandée par l'INERIS*.

Parallèlement à ce suivi réglementaire, le Syctom mène des **campagnes ponctuelles de biosurveillance** pour améliorer les connaissances sur les impacts sanitaires et environnementaux de ses installations. Des laboratoires extérieurs mesurent l'imprégnation en dioxines-furanes et en métaux lourds de mousses et de lichens prélevés dans leur environnement. D'un montant annuel de 47 000 euros, ce programme de surveillance a notamment pour objectif de renforcer la surveillance réalisée par la méthode des jauges. Aucune incidence spécifique des usines d'incinération du Syctom n'a été mise en évidence à travers ces campagnes.

* Institut national de l'environnement industriel et des risques

La méthanisation : le choix d'un traitement adapté à la nature du déchet

Soucieux de respecter le principe de proximité et un cadre législatif contraignant et évolutif, de réduction de l'incinération et de la mise en décharge, le Syctom a engagé dès le début des années 2000 une réflexion sur la mise en place d'un traitement biologique des déchets ménagers. Le choix de la méthanisation s'est alors imposé comme seule alternative permettant d'atteindre ces objectifs. A ce titre, le projet de centre de méthanisation à Romainville/Bobigny est un élément majeur de la stratégie du Syctom. Il fait prévaloir la solidarité territoriale et la responsabilité face à la production locale des déchets ménagers.

SOUTIEN À LA FILIÈRE DE MÉTHANISATION ET AU PROJET À ROMAINVILLE

Le Syctom a accueilli avec satisfaction le renforcement du dispositif national d'aide à la méthanisation. En 2011, après avoir autorisé l'injection du biométhane issus des déchets dans les réseaux de distribution du gaz naturel, l'Etat a fixé un tarif d'achat garanti afin d'accélérer le développement de la filière aussi bien pour l'injection dans le réseau de gaz naturel que pour la vente d'électricité. L'objectif est de contribuer à atteindre en 2020, 23 % d'énergie consommée dans l'Hexagone d'origine renouvelable. La méthanisation est donc pleinement reconnue en France comme une solution écologique de traitement des déchets organiques et comme une filière de production d'énergie verte. Elle s'inscrit dans une logique de territoire en s'adaptant aux besoins locaux, conformément au Grenelle de l'environnement et aux Plans Énergie-Climat territoriaux.

S'agissant du projet à Romainville, l'Ademe qui a accordé une subvention de 10 millions d'euros, estime qu'il permettrait de réduire d'un tiers le recours à l'enfouissement en Île-de-France et d'éviter, grâce au transport fluvial, la circulation de 13 000 camions par an. La région Île-de-France a également reconnu le bien-fondé de cette opération en accordant une subvention de 10,7 millions €.

UNE ÉTUDE SUR LA COLLECTE DES BIODÉCHETS

Une étude a été réalisée en partenariat avec le SEAPFA, Aulnay-sous-Bois, l'Ademe et la région Île-de-France pour évaluer les conditions de faisabilité technique et financière de la collecte des déchets organiques des ménages et des autres acteurs économiques (industries agro-alimentaires, restauration collective, hypermarchés, marchés forains...) sur le bassin versant du futur centre au Blanc-Mesnil/Aulnay-sous-Bois. Confiée à Inddigo, un cabinet de conseil et ingénierie en développement durable, elle confirme les hypothèses du diagnostic réalisé en 2009-2010 par le Syctom sur la production et la gestion des déchets organiques sur son territoire. Elle établit 7 scénarios comme base de réflexion pour les collectivités locales. Elle souligne plusieurs éléments favorables à la mise en place d'une collecte sélective des biodéchets : la proximité du site de traitement, les fréquences élevées des collectes actuelles - qui permettent d'introduire une collecte de biodéchets en substitution - et la densité des activités économiques du territoire, qui maximise le gisement accessible et à un coût maîtrisé.



Les projets du Syctom

Le projet à Romainville/Bobigny : élargissement du dialogue

En 2011, l'autorisation administrative d'exploiter le futur centre à Romainville - qui comporte une unité de tri-méthanisation des ordures ménagères résiduelles, une unité de tri des collectes sélectives, une unité de pré-tri des objets encombrants ainsi qu'une plateforme fluviale sur le canal de l'Ourcq - a été délivrée par l'Etat. Le creusement d'un tunnel sous la RN3 pour relier cette dernière au site de traitement a été achevé et un appel d'offres a été lancé pour la dépollution des sols.

Pour autant, conscient que la procédure d'enquête publique qui s'est déroulée en 2010 n'avait pas suffi à clarifier les enjeux réels du projet, le Syctom a suscité l'organisation d'une réunion publique, qui s'est tenue début 2012 sous l'égide de la communauté d'agglomération Est-Ensemble. Des engagements forts ont été pris pour apporter toutes les garanties que les habitants de Seine-Saint-Denis concernés sont en droit d'attendre : l'ouverture d'un espace d'information et d'échanges, la mise en place d'une démarche de concertation sous l'égide d'un garant, la réalisation d'un audit technique visant à vérifier l'absence de nuisances et le fonctionnement en toute sécurité du centre en projet et à dresser un bilan de la qualité des composts issus d'un procédé de tri mécano-biologique des ordures ménagères, ainsi que l'organisation d'auditions et de réunions publiques sur la gestion des déchets.

Le projet au Blanc-Mesnil/Aulnay-sous-Bois : lancement du dialogue compétitif

Un dialogue compétitif pour la construction et l'exploitation d'un centre de méthanisation au Blanc-Mesnil/Aulnay-sous-Bois a été lancé en 2011. Cinq groupements ont été sélectionnés après une procédure d'appel d'offres pour présenter leurs propositions dans ce cadre.

Financé à parts égales avec le Syndicat interdépartemental d'assainissement de l'agglomération parisienne (SIAAP), pour un montant estimé de 64,5 millions d'euros net HT, le projet de centre est appelé à co-méthaniser les boues de la future station d'épuration des eaux usées Seine-Morée (10 000 tonnes/an de matières sèches) avec des biodéchets collectés auprès des gros producteurs (5 000 tonnes/an) et par ceux issus des collectes des communes du bassin versant auprès de leurs habitants (10 000 tonnes par an). Le projet est évolutif pour tenir compte de la montée en puissance des tonnages de biodéchets collectés. Sur les 5 communes concernées par ce projet, 4 d'entre elles ont un taux d'habitat pavillonnaire égal ou supérieur à 50% et disposent depuis quelques années maintenant d'une collecte en porte à porte de déchets verts. Ces caractéristiques font de ces communes, un territoire adapté au tri à la source et par conséquent à une éventuelle collecte séparative possible. Il intègre les dispositions du Grenelle 2 et répond à l'objectif régional de valoriser 26,2 kg de déchets organiques par habitant à l'horizon 2019. Il devrait voir le jour en 2017.

L'installation réceptionnera aussi les ordures ménagères et les refus de tri puis les conditionnera en balles en vue de les transférer prioritairement par voie ferrée jusqu'à des unités de traitement avec valorisation énergétique. Sa capacité sera de 85 000 tonnes/an.

A PROPOS DE L'ÉVOLUTION DE LA NORME SUR LA QUALITÉ DU COMPOST

Au niveau européen, une réflexion a été engagée sur le statut des composts, visant à distinguer les composts fabriqués à partir de biodéchets collectés sélectivement, de ceux dont la fraction organique est collectée en mélange avec les ordures ménagères résiduelles (OMR). Cette évolution impliquerait que seul le compost issu d'une collecte séparative de biodéchets pourrait être commercialisable.

Actuellement, la France défend une politique de résultats, en opposition à une politique de moyens défendue par d'autres pays, dans la mesure où de bons résultats sont atteignables sur du compost issu d'OMR, sans forcément collecter les biodéchets séparativement. La composition finale du compost (en éléments fertilisants comme en éléments polluants ou indésirables) doit in fine déterminer la possibilité pour ce compost de sortir du statut de déchets, et non la façon dont les déchets ont été collectés.

STOCKAGE L'ENFOUISSEMENT EN ULTIME RECOURS

Conformément à la hiérarchie des modes de traitement fixée par la directive déchets de 2008 et au principe de proximité, le Sycotom ne recourt au stockage qu'en dernier ressort : pour les déchets qu'il ne peut valoriser par manque de capacités, et pour les déchets ultimes, c'est-à-dire ceux pour lesquels il n'existe pas actuellement de solution de valorisation viable sur le plan technique, économique et environnemental. Font partie de cette catégorie les résidus du traitement des fumées d'incinération (REFIOM) et les déchets dont les matières recyclables ont déjà été extraites (refus de tri des collectes d'encombrants pour l'essentiel).

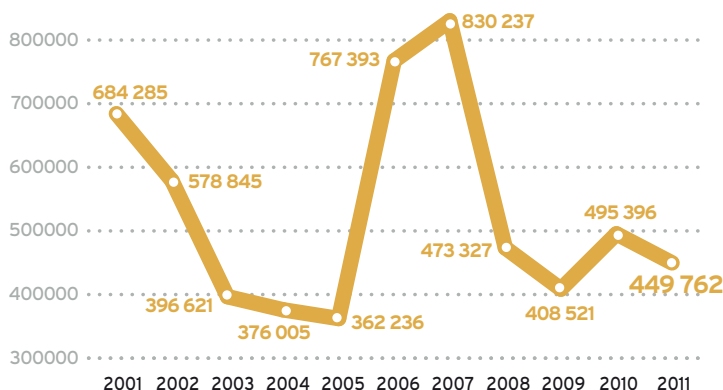
Exerçant sa mission de service public dans une zone urbaine très dense, le Sycotom ne dispose pas d'installations de stockage de déchets dangereux ou non dangereux

(ISDD ou ISDND).

Il recourt à des sites privés situés en dehors de son périmètre d'intervention et qui, certifiés conformes à la norme ISO 14 001, présentent des garanties en matière de maîtrise des risques environnementaux.

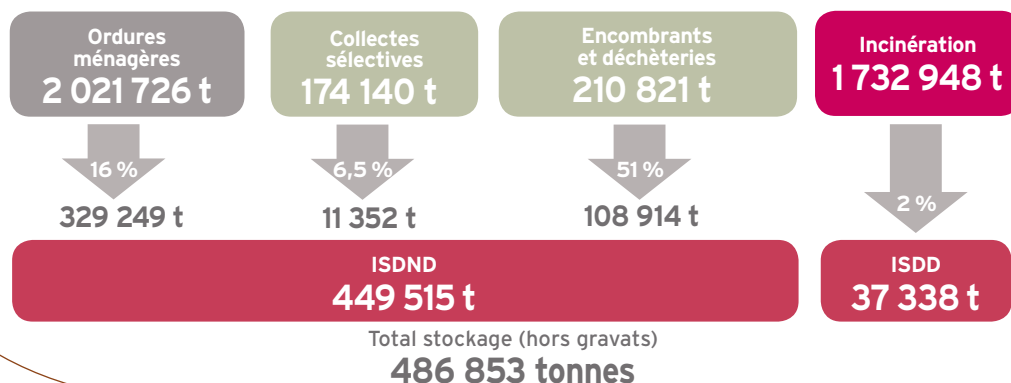
En 2011, la quantité de déchets enfouie en ISDND a diminué de 9 %, s'établissant à 449 762 tonnes. Elle représente presque 19 % des déchets traités par le Sycotom.

ÉVOLUTION DES DÉCHETS STOCKÉS EN ISDND en tonnes



LES CIRCUITS DU STOCKAGE

Les ordures ménagères résiduelles et les refus de tri qui, faute de capacités, ne peuvent être valorisés en énergie, sont stockés dans des ISDND, réservées aux déchets non dangereux. Ces installations répondent à une réglementation stricte relative à l'étanchéité du sous-sol, à la récupération du biogaz et des lixiviats, au drainage des eaux de pluie et au suivi de la qualité des nappes phréatiques. Les cendres et les résidus d'épuration des fumées d'incinération des ordures ménagères (REFIOM) concentrent les polluants contenus dans les déchets ou générés lors de la combustion. Ils subissent un traitement qui les rend inertes avant d'être enfouis en ISDD, réservée aux déchets dangereux. Ils sont stockés dans des alvéoles étanches qui sont répertoriées pour assurer leur traçabilité. En outre, 29 013 tonnes de gravats issus des encombrants et des déchèteries ont été déposées en centre de stockage réservé aux déchets inertes.



Au total, 20 % des déchets réceptionnés par le Sycotom sont enfouis dans les ISDND et les ISDD.

3.





343,7
millions €
de dépenses de
fonctionnement

+15 %
Vente de
produits
(matières
et énergie)

75 %
Part de la
redevance dans
les recettes de
fonctionnement

21,9
millions €
Montant du soutien
du Syctom à la
collecte sélective

2 %
Part de la masse
salariale dans
les dépenses de
fonctionnement

- 28,6
millions €
d'endettement

Rapport **technique** **et financier**

SÉCURISATION FINANCIÈRE

Grâce à une maîtrise continue des dépenses, la hausse de la redevance a été limitée à 2% (y compris TGAP), évitant de peser sur la fiscalité locale. Son montant global s'élève à 287,3 millions €.

D'un montant de 42,2 millions €, les dépenses d'équipement ont quant à elles diminué de moitié après l'achèvement du centre de tri dans le 15^e arrondissement de Paris et la réalisation de la majeure partie des travaux de consolidation de l'unité d'incinération à Ivry-Paris XIII en 2010.

Conjuguées à une gestion rigoureuse, l'augmentation des recettes tirées de la vente de matières recyclables et d'énergie, la hausse du soutien des éco-organismes liée au barème E ainsi que la pause dans les investissements ont permis au Syctom de poursuivre son désendettement et d'accroître son autofinancement pour la troisième année consécutive.

Avec un excédent net de fonctionnement de 41,5 millions €, le Syctom a consolidé ses capacités d'investissement dans la perspective de la transformation du centre à Ivry-Paris XIII et des projets de méthanisation en Seine-Saint-Denis.

Stabilisation de la redevance

En 2011, le tarif de la redevance s'est élevé à 7,06 € par habitant (versus 6,92 € en 2010, soit une progression de 2 %) et à 101,72 € par tonne déversée (versus 99,73 € en 2010, soit une hausse de 2 %). La contribution de chaque commune ou intercommunalité est calculée au prorata de sa population et de la quantité de déchets qu'elle apporte au Syctom.

Le produit de la redevance s'est établi à 287,3 millions € en 2011, contre 272,8 millions € en 2010 (+14,5 millions €) compte tenu de la forte progression des collectes sélectives et des objets encombrants et de la prise en compte des tonnages traités par le SIGIDURS (40 000 tonnes).

Le produit de la redevance a représenté 75 % des recettes de fonctionnement du Syctom (82 % en 2010). Sa part dans les recettes de fonctionnement a décliné légèrement compte tenu notamment de la forte progression des ventes de produits et des soutiens des éco-organismes (avec l'instauration du barème E).

Vente de produits : + 15 %

D'un montant de 66,6 millions € (versus 57,6 millions d'euros en 2010), la vente de produits a fortement progressé sous l'effet conjugué de la hausse des cours mondiaux des matières premières, de l'amélioration des performances techniques des unités de traitement et des nouvelles clauses d'exploitation du centre à Ivry-Paris XIII.

En effet, le renouvellement en 2010 des marchés d'exploitation de l'unité d'incinération (effectif au 1^{er} février 2011) et du centre de tri à Ivry-Paris XIII après mise en concurrence s'est accompagné d'une modification du mode de rémunération des exploitants. Le Syctom perçoit désormais les recettes

tirées de la vente des produits et de l'énergie et acquitte la totalité des charges d'exploitation contractuelles, plutôt que prendre en charge le seul différentiel entre les recettes et les dépenses. Ce système gonfle donc arithmétiquement les recettes et les dépenses par rapport à 2010, indépendamment de l'évolution réelle des tonnages et de la production de matières et d'énergie.

Ainsi, les ventes de vapeur et d'électricité du Syctom ont augmenté de 2,4 millions € en 2011 (+ 6 %), représentant 45,8 millions €.

Quant aux recettes tirées de la vente de matières recyclables issues du tri et de l'incinération des déchets, elles ont augmenté de 6,8 millions € (+ 34 %) pour atteindre 20,8 millions €.

Soutiens des éco-organismes : + 18 %

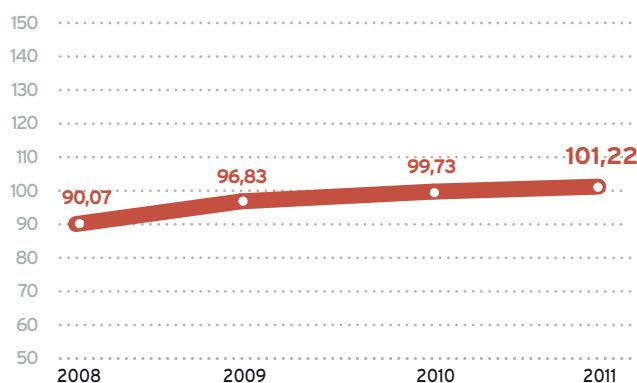
Les soutiens des éco-organismes, Éco-Emballages et ÉcoFolio essentiellement, sont passés de 24,6 millions € en 2010 à 29,2 millions € en 2011, du fait de l'instauration du nouveau barème d'Éco-Emballages qui place la performance du recyclage des emballages ménagers au cœur du dispositif de soutien. Le barème E s'est traduit par un gain financier de 3,9 millions € pour le Syctom, reversé en quasi-totalité aux collectivités adhérentes. De plus, ÉcoFolio a relevé de 22 % à 50 % son taux de soutien pour le recyclage des JRM.

Dépenses d'exploitation : 58 % des dépenses de fonctionnement

En 2011, les dépenses d'exploitation ont facialement progressé passant de 183,6 à 200,2 millions d'euros. Cette progression prend en compte des

ÉVOLUTION DE LA REDEVANCE SUR LES TONNAGES

En euros/tonne



UTILISATION DE LA REDEVANCE

Pour 100 euros

Investissements

16,42 €

Frais de gestion

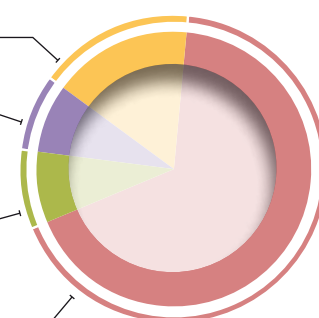
7,91 €

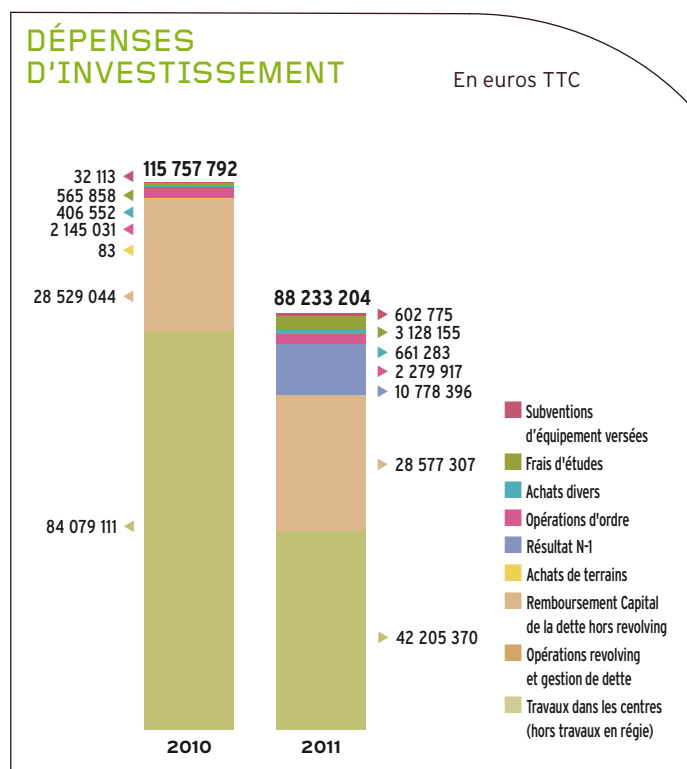
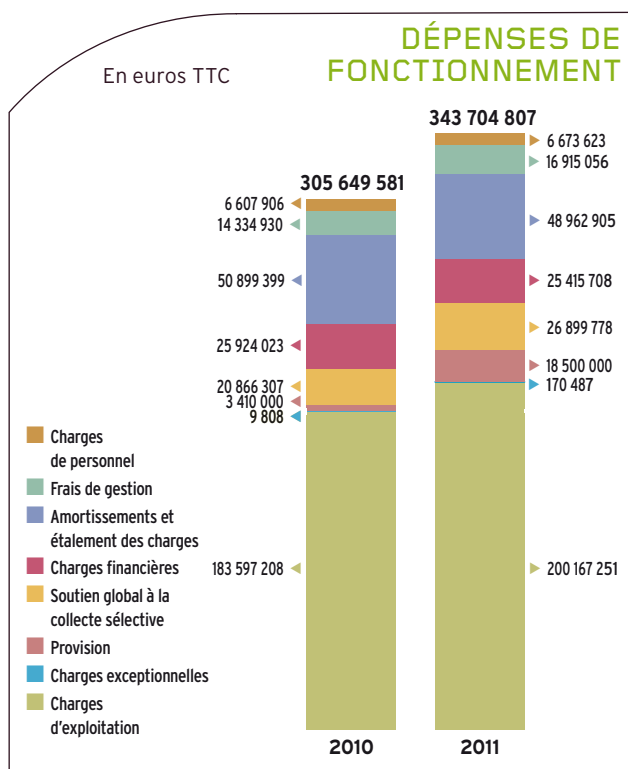
Frais financiers

8,52 €

Total frais
d'exploitation

67,15 €





RECETTES DE FONCTIONNEMENT

En euros TTC

Compte administratif	2010	2011
Contributions des collectivités adhérentes	272 752 802	287 245 439
Dotations, subventions (dont Éco-Emballages et EcoFolio) et participations	24 637 833	29 176 367
Autres produits de gestion courante (dont commercialisation des produits)	25 230 648	44 006 539
Reprises de provisions	-	-
Produits exceptionnels, régie et divers	5 820 979	5 038 554
Résultat N-1	4 988 660	19 781 340
Total des recettes de fonctionnement	333 430 921	385 248 239

RECETTES D'INVESTISSEMENT

En euros TTC

Compte administratif	2010	2011
Emprunts dont gestion de dette et hors opérations patrimoniales	-	-
Subventions	1 504 994	3 253 600
FCTVA	16 028 104	5 544 294
Amortissements des immobilisations + charges à étaler	50 899 399	48 962 905
Affectation du résultat de fonctionnement N-1	17 358 199	8 000 000
Autres opérations d'ordre, de régularisation et participations pour comptes de tiers	8 849 460	805 043
Réserves et résultat N-1	10 460 603	-
Total des recettes d'investissement	105 100 759	66 565 841

PROGRAMME D'INVESTISSEMENT PAR SITE

En M€ HT

Site	Nature du programme	Période de réalisation	Travaux financés en 2010	Travaux financés en 2011	Investissement total
Isséane	Centre de traitement (foncier inclus)	1998-2012	8,08	2,46	593,00
Saint-Ouen	Mise en conformité et amélioration continue	2011	0,43	1,40	1,40
Ivry-Paris XIII	Mise en conformité et amélioration continue	2011	0,64	0,55	0,55
Ivry-Paris XIII	Travaux de prolongation de la durée de vie du centre	2008-2012	31,63	21,08	64,68
Ivry-Paris XIII	Rachat de stock pièces détachées TIRU	2011	0	0,25	0,25
Sevran	Centre de tri	2003-2012	1,30	0,04	16,69
Paris XV	Centre de tri	2004-2012	12,49	3,71	30,65
Nanterre	Mise en conformité et amélioration continue	2011	1,61	0,27	0,27
Romainville	Centre de tri	2011	0	0	0
Romainville/Bobigny	Centre de tri/méthanisation	2005-2017	5,45	4,02	276,31
Blanc-Mesnil/Aulnay-sous-Bois	Centre de méthanisation des déchets et des boues	2006-2018	1,24	0,77	45,20
Saint-Denis	Centre de transfert	2007-2012	0,28	0,02	1,33
Ivry II	Centre multifilière (frais d'études)	2007-2023	0,44	2,23	-
Isséane	Mise en conformité et amélioration continue	2011	0,58	0,81	0,81
Sevran	Mise en conformité et amélioration continue	2011	0,03	0,03	0,03
Saint-Ouen	Intégration urbaine	2011	0	0,02	0,02
Total			64,21	37,66	

éléments nouveaux, tel que la participation versée au SIGIDURS pour un montant de 4,5 millions d'euros (dépenses compensées par des recettes du même montant) et des éléments exceptionnels comme la reprise du stock TIRU à Ivry- Paris XIII pour un montant de 2,1 millions d'euros.

Cette évolution s'explique également par le surcoût de la TGAP additionnelle qui a atteint les 5,8 millions d'euros en 2011 (contre 5 millions en 2010).

Après prise en compte de ces éléments, l'évolution nette est de 4,9 %.

Dans le même temps, il est à noter que le renouvellement du contrat d'exploitation du centre d'incinération à Ivry-Paris a induit une économie substantielle de 13 millions d'euros par rapport au précédent contrat.

Soutien aux collectes sélectives : + 29 %

En 2011, le Syctom a poursuivi son effort financier en faveur du soutien à la collecte sélective, à hauteur de 125,89 € par tonne entrante.

Il a reversé à ses collectivités adhérentes les recettes du verre ainsi que la quasi-totalité des aides supplémentaires accordées par Éco-Emballages conformément au barème E. Il a de plus accentué son soutien en vue de favoriser le recyclage des déchets ménagers.

Conjugué à la hausse des tonnages, la mise en place du barème E ainsi que la politique volontariste du Syctom expliquent la forte progression des aides aux collectes sélectives. Celles-ci s'établissent à 26,9 millions € en 2011, versus 20,9 millions € en 2010.

Charges de personnel : 2 % des dépenses de fonctionnement

Avec 118 agents, la masse salariale est stable et représente toujours 2 % des dépenses de fonctionnement, soit 6,7 millions € en 2011.

Hausse de l'autofinancement

Les amortissements se sont élevés à près de 49 millions € en 2011, dont presque 23 millions € pour le seul centre de traitement Isséane mis en service en 2008. Ils représentent 14 % des dépenses de fonctionnement (versus 17 % en 2010). Complété par l'affectation partielle du résultat de fonctionnement 2010, ce niveau élevé des amortissements porte le taux global d'autofinancement du Syctom à 85 % (55 millions €).

Une pause dans les investissements

Après une progression de 91 % en 2010 due à l'achèvement du centre de tri à Paris XV et aux travaux de prolongation à Ivry-Paris XIII, les dépenses d'équipement ont diminué de près de 50 % en 2011, pour s'établir à 42,2 millions € (versus 84 millions € en 2010). Elles retrouvent leur niveau de 2009 et représentent 48% des dépenses d'investissement du Syctom.

L'année 2011 a principalement été marquée par la réduction du volume des travaux de prolongation à Ivry-Paris XIII (21 millions € versus 32 millions € en 2010), par les travaux d'amélioration continue tel que le recyclage des eaux industrielles de l'unité d'incinération à Saint-Ouen, par la poursuite d'études, moins consommatrices de crédits, sur les différents projets du Syctom (transformation du centre à Ivry-Paris XIII et dans une moindre mesure, centre multifilière à Romainville, centre de méthanisation au Blanc-Mesnil/Aulnay-sous-Bois, centre de tri à Paris XVII...) et par la décision des élus de ne pas reconstruire le centre de pré-tri des objets encombrants à Saint-Denis.

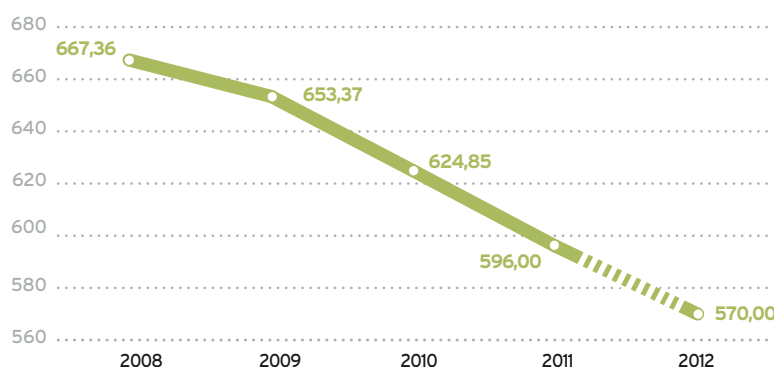
Poursuite du désendettement : - 28,6 millions d'euros

Au 31 décembre 2011, le stock de la dette du Syctom s'élevait à 596,3 millions €, au lieu de 624,8 millions € au 31 décembre 2010. Il enregistre un repli pour la troisième année consécutive, soit un désendettement total de 71 millions € depuis 2008.

Des besoins d'investissement inférieurs à ceux, élevés, de la période 2003-2008 ainsi que la progression du recours à l'autofinancement ont permis au Syctom de ne pas contracter de nouveaux emprunts. Au 31 décembre 2011, le taux d'intérêt moyen de la dette du Syctom était de 4,08 %, au lieu de 4,09 % en 2010. Cette stabilité est due au fait que les emprunts à taux fixe représentent 65% de sa dette. Les charges financières du Syctom sont passées de 25,9 millions € en 2010 à 25,4 millions € en 2011, soit une baisse 0,5 million €, essentiellement due à la diminution de l'encours de la dette.

ÉVOLUTION DE L'ENDETTEMENT DU SYCTOM

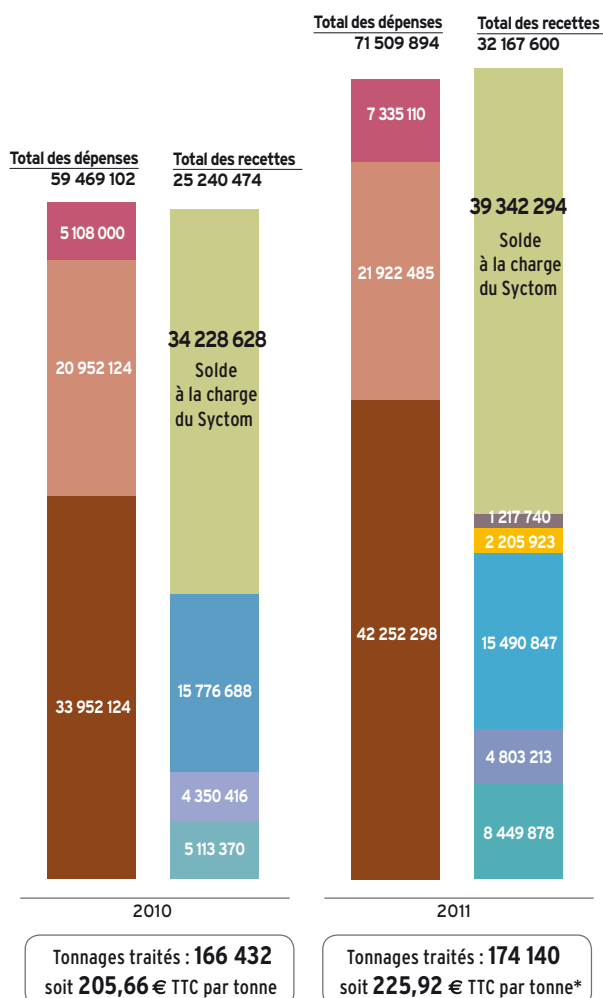
En millions d'euros



COÛT DU TRAITEMENT DES COLLECTES SÉLECTIVES

En euros courants
(hors transfert du verre et y compris traitement des refus)

Les coûts d'exploitation des CS à la tonne sont passés de 78,55 euros en 2010 à 86,17 euros en 2011 du fait de l'inflation et de la progression des amortissements (mise en service Paris 15). Le soutien historique à la CS versé par le Syctom à ses collectivités adhérentes reste inchangé et est de 125,89 €/t. A celui-ci s'ajoute un reversement complémentaire de 33,5 €/t, lié à la nouvelle politique de soutien introduite à l'occasion du passage au barème et financé par les aides Eco-Emballages. Le coût net du traitement des CS est donc en augmentation en 2011 par rapport à 2010 : 225,92 €/t contre 205,66€/t en 2010.



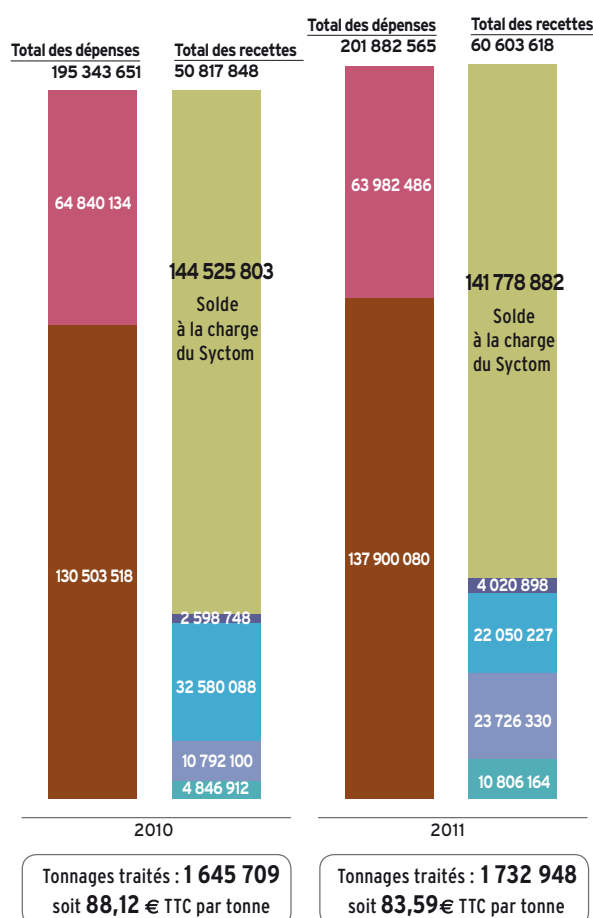
- Amortissements et frais financiers
- Charges d'exploitation TTC (dont traitement des refus de tri)
- Soutien à la CS du Syctom (125,89 €/t)
- Soutien Eco-Emballages reversé aux Communes
- Soutien Éco-Emballages et ÉcoFolio
- Vente des journaux/magazines
- Vente des matériaux d'emballages aux filières
- Solde total à la charge du SYCTOM financé par la redevance (dépenses - recettes)
- Recette du verre reversée aux communes.

*dont 13 €/t financé par le soutien à la valorisation énergétique du barème E ramenant le coût net à 212,91 € TTC

COÛT DU TRAITEMENT DE L'INCINÉRATION AVEC VALORISATION ÉNERGÉTIQUE

En euros courants

En 2011, le coût de traitement de l'incinération enregistre une baisse de 5,1% par rapport à 2010 avec respectivement un coût de 83,59 €/t contre 88,12 €/t en 2010. Cette baisse est liée à la forte augmentation des recettes (plus de 10 millions d'euros) alors que les dépenses n'ont augmenté que de 6 millions et surtout à l'effet positif de la mise en concurrence du renouvellement du marché d'exploitation à Ivry-Paris XIII (économie de 13 millions d'euros).



- Amortissements et frais financiers
- charges d'exploitation TTC y compris décompensation des ventes énergétiques (dont traitement des résidus et mâchefers et transfert vers UIOM)
- Recettes de valorisation des sous-produits des mâchefers
- Recettes Saint-Ouen et Ivry-Paris XIII (décompensation vente vapeur et électricité)
- Recettes de vente de vapeur et d'électricité - Isséane et Ivry-Paris XIII depuis février 2011
- Soutien Éco-Emballages à la valorisation énergétique
- Solde total à la charge du SYCTOM financé par la redevance (dépenses - recettes)

Coûts de traitement OE et enfouissement technique :

S'agissant des objets encombrants, le coût de traitement augmente de 1,8%. Il s'élève à 100,02 € TTC la tonne contre 98,22 € TTC la tonne en 2010. Le coût de traitement des déchets par enfouissement affiche lui aussi une augmentation de 2,8% avec un coût en 2011 de 92,20 €/t contre 89,69 €/t en 2010. Ces hausses suivent l'évolution de l'inflation.

BILAN DÉTAILLÉ D'EXPLOITATION

BASSINS VERSANTS 2011 DES COLLECTES SÉLECTIVES

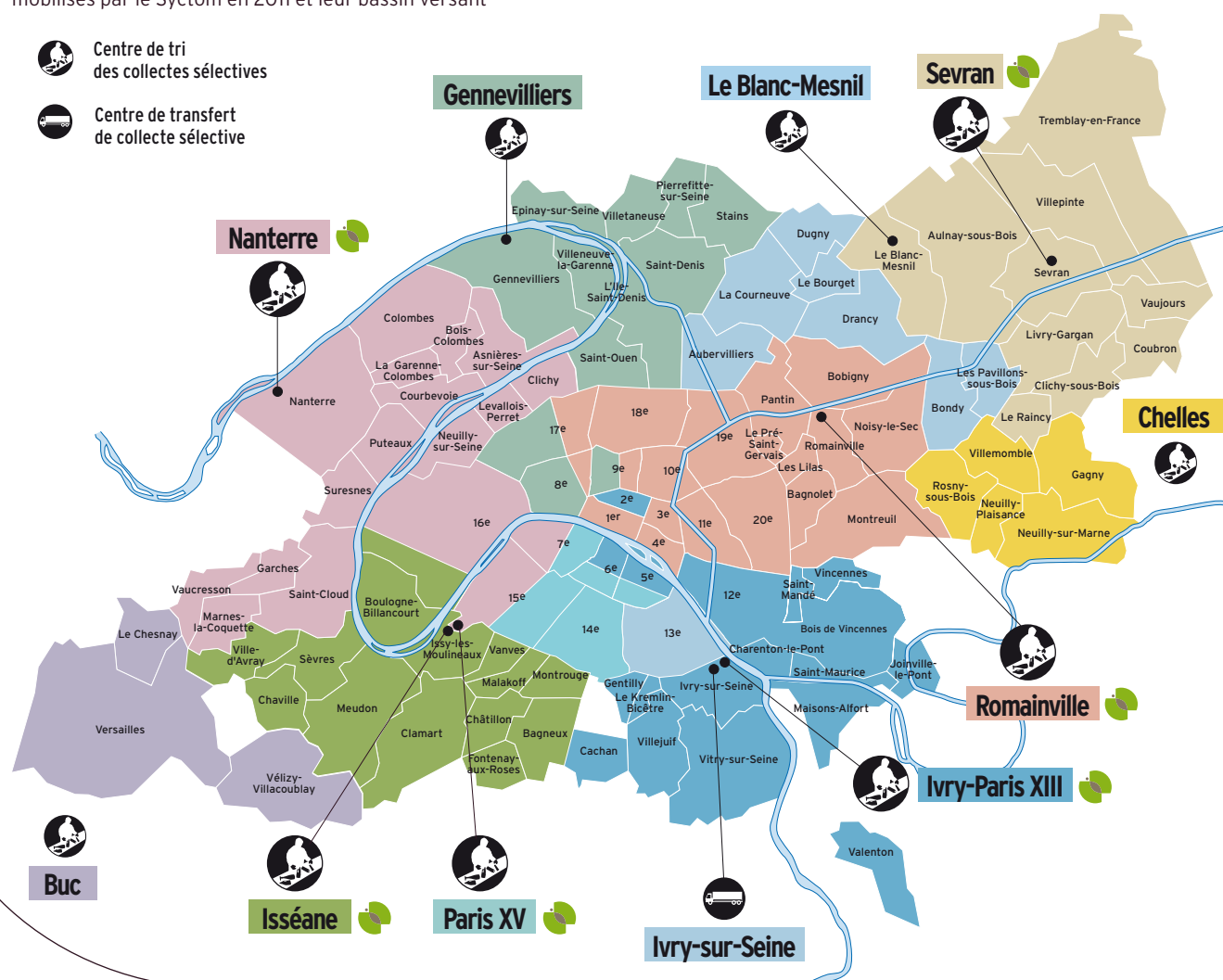
Les centres de tri des collectes sélectives
mobilisés par le Syctom en 2011 et leur bassin versant



Centre de tri
des collectes sélectives



Centre de transfert
de collecte sélective



COLLECTES SÉLECTIVES

En tonnes

Centre	Tonnage reçu	Tonnage trié	Tonnage valorisé	Exploitant
Ivry-Paris XIII	30 267	29 613	20 783	SITA
Romainville	35 506	29 943	19 610	Urbaser Environnement
Nanterre	33 091	32 606	22 786	Veolia Propreté
Paris XV	13 014	13 014	9 219	Coved
Isséane	22 467	22 454	17 341	TSI
Sevran	10 475	10 220	7 831	Veolia Propreté
Gennevilliers	14 311	14 305	8 938	SITA
Buc	7 086	7 086	4 510	Nicollin
Ivry-sur-Seine (déchets transférés au Blanc-Mesnil pour être triés)	3 745	9 260	6 023	Paprec
Blanc-Mesnil	5 515			
Chelles	5 639	5 639	3 880	Généris
Total	181 116	174 140	120 921	

FILIÈRES DE REPRISE DES MATÉRIAUX RECYCLABLES

En tonnes

Matériau	Tonnage recyclé	Filière	Devenir	Transport
JRM	58 478	Papeterie UPM-Chapelle Darblay à Grand-Couronne (76)	Papier journal	Fluvial (péniche ou conteneurs)
EMR (carton brun + cartonnnettes)	31 958	Europac (76), Sacia (02), Emin Leyder (10)	Carton brun	Expérimentation de transport fluvial
Gros de magasin (mélange de papiers)	17 248	Diverses papeteries en France et en Europe	Carton brun	Camion
Emballages pour liquides alimentaires (ELA)	1 101	Papeterie Georgia Pacific (17) et Nova Tissue (88)	Papier hygiène et domestique	Camion
Flaconnages plastiques en PET	6 477	Usine France Plastiques Recyclage à Limay (78)	Granulés entrant dans la composition des bouteilles	Transport fluvial depuis Gennevilliers
Flaconnages plastiques en PEHD	2 714	Diverses usines en France et en Europe	Produits en PEHD (tuyaux, assainissement, arrosoirs,...)	Camion
Aluminium issu des CS	139	Usine Regeal-Affimet à Compiègne (60)	Aluminium utilisé pour couler diverses pièces (secteur automobile notamment)	Camion
Aluminium issu des mâchefers	2 599	Repris par Corepa à Bruyères-sur-Oise (95) puis envoyé vers l'usine Refinal (59)	Aluminium utilisé pour couler diverses pièces (secteur automobile notamment)	Camion
Acier issu des CS	2 377	Repris par TIRFER à Bonneuil-sur-Marne (94) puis envoyé vers des usines sidérurgiques (Nord de la France et Benelux)	Produits en acier	Camion
Acier issu des mâchefers	33 292	Idem que l'acier issu des CS	Produits en acier	Camion

ENCOMBRANTS

En tonnes

Centres de tri des encombrants	Tonnage reçu	Tonnage valorisé	Exploitant
Pierrefitte	14 419	7 553	CDIF
Gennevilliers	29 145	14 363	SITA
Gennevilliers	9 961	5 118	Paprec
Claye-Souilly	10 200	4 612	REP
Gennevilliers	5 320	2 724	REP
Villeneuve-le-Roi	7 407	4 133	Paprec
Buc	8 765	4 729	Nicollin

Centre de transfert des encombrants	Tonnage reçu	Tonnage valorisé	Centre de tri
Chelles (Généris)	7 832	3 539	Claye-Souilly REP
Noisy (Généris)	21 582	9 760	Claye-Souilly REP
Ivry Cémex	12 446	5 638	Claye-Souilly REP
Chatillon (Veolia Propreté)	7 172	3 377	Claye-Souilly REP
Ivry (CFF)	30 495	11 775	Gennevilliers SITA
Saint-Denis (Généris)	13 276	6 446	Bonneuil Veolia
Ivry (SOFRAT)	10 949	5 525	Villeneuve le Roi
Total encombrants	188 969	89 310	

DÉCHÈTERIES

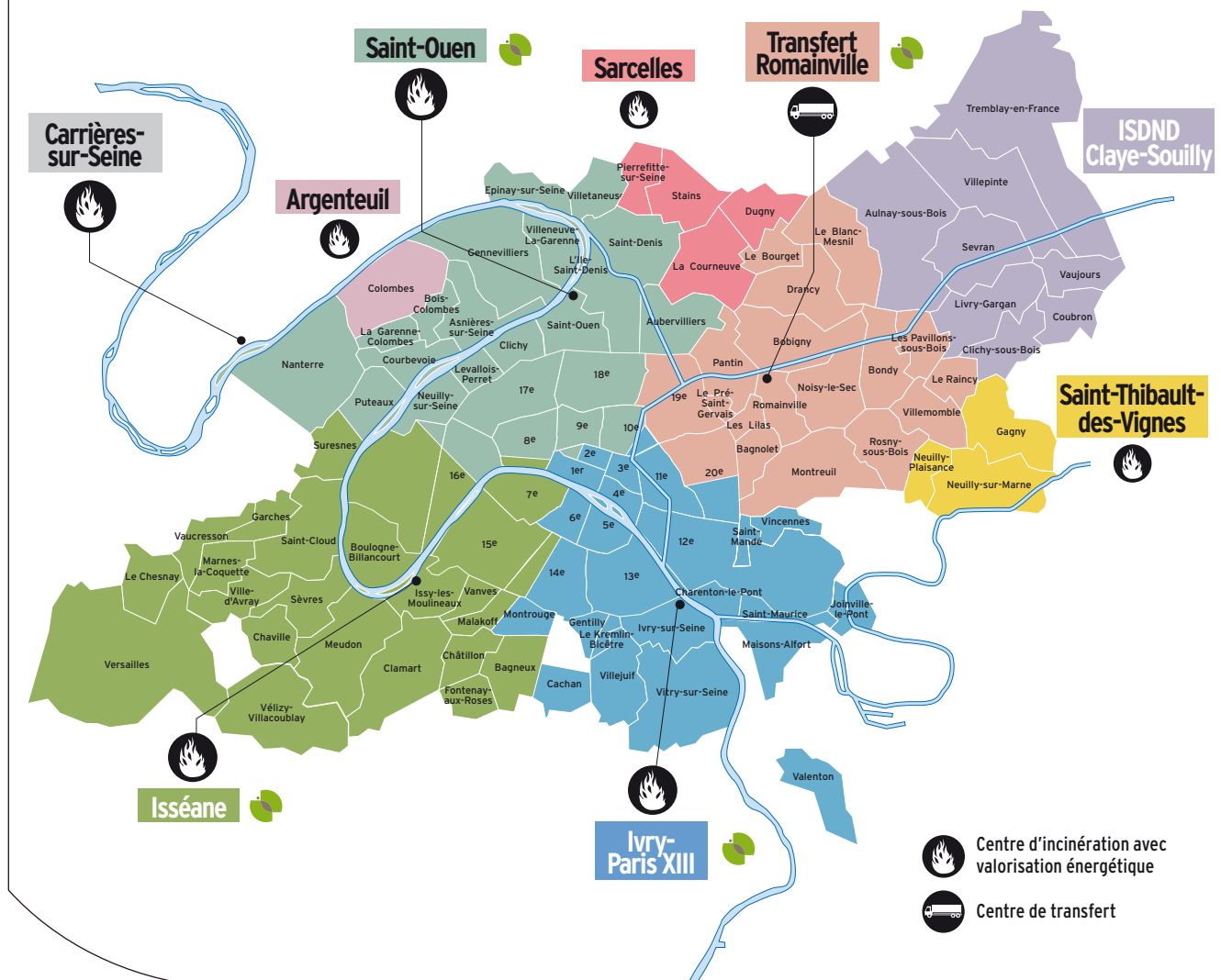
En tonnes

Centres	Déchèteries		Exploitant
	Tonnage reçu	Tonnage valorisé	
Romainville	14 016	5 168	Urbaser Environnement
Saint-Denis	1 673	1 266	Veolia
Ivry-Paris XIII	6 163	5 224	SITA
Total	21 852	11 658	

BASSINS VERSANTS 2011 DES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES

Le Syctom découpe son territoire en zones de collectes appelées bassins versants. Associée à un centre de traitement, chacune d'elles est conçue pour limiter le parcours des bennes - leur diamètre est de 5 à 6 kilomètres en ce qui concerne les ordures ménagères résiduelles.

En cas d'arrêt de centres (pour travaux ou en raison de mouvement social), le Syctom redécoupe les bassins versants en poursuivant la même logique d'optimisation des parcours au regard des capacités de traitement disponibles.



ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES

En tonnes

Centre	Tonnage incinéré	Valorisation					Exploitant
		Vapeur vendue (MWh)	Électricité vendue (MWh)	Mâchefers (tonnes)	Ferreux (tonnes)	Non-ferreux (tonnes)	
Ivry-Paris XIII	542 881	721 306	48 663	98 717	11 408	633	IP13
Isséane	459 772	513 331	87 684	85 583	7 226	726	TSI
Saint-Ouen	587 749	1 182 487	12 394	112 531	12 877	1 081	TIRU
Argenteuil	36 019	1 984	15 022	9 005	850	66	Novergie
Saint-Thibault des Vignes	50 643		16 555	11 326	713	70	Novergie
Carrières/Seine	16 727	7 467	1 613	3 095	218	23	Novergie
Sarcelles	39 560	16 547	5 465	7 294	721	68	SAREN (Véolia)
TOTAL	1 733 351	2 443 122	187 396	327 550	34 012	2 667	

CONTRÔLE DES REJETS ATMOSPHÉRIQUES DES CENTRES D'INCINÉRATION AVEC VALORISATION ÉNERGÉTIQUE DU SYCTOM

Nature des rejets	Valeurs limites d'émission applicables depuis le 28/12/2005	Ivry-Paris XIII				Saint-Ouen				Isséane					
	Arrêté ministériel du 20/09/2002	fév-11	mai-11	sept-11	déc-11	fév-11	avr-11	juil-11	oct-11	mars-11	juin-11	juin-11 (Syctom)	sept-11	déc-11	déc-11 (Syctom)
Concentrations en mg/Nm ³ à 11 % d'O ₂															
Poussières	10	7,1	6,0	6,2	1,2	1,5	1,2	0,8	3,1	0,9	0,7	1,3	0,4	1,0	0,1
Acide chlorhydrique	10	3,2	1,5	1,2	1,0	1,3	3,1	0,5	1,2	2,7	9,3	8,8	5,2	7,2	9,3
Acide fluorhydrique	1	0,8	0,2	0,1	0,2	0,20	0,1	0,1	0,1	0,10	0,09	0,07	0,09	0,2	0,1
Dioxyde de soufre	50	16	31	9	21	7	12	6	9	2	4	5	1	2	1
Oxydes d'azote	200 (80**)	89 ^[1]	64	43	58	56	57	56	55	43	33	45	43	41	39
Cadmium+thallium	0,05	0,011	0,004	0,007	0,008	0,001	0,004	0,002	0,004	0,001	0,003	0,003	0,021	0,009	0,002
Mercure	0,05	0,004	0,003	0,002	0,002	0,006	0,008	0,024	0,010	0,088 ^[2]	0,007	0,008	0,006	0,003	0,009
Antimoine + arsenic + plomb + chrome + cobalt + cuivre + manganèse + nickel + vanadium	0,50	0,19	0,09	0,12	0,13	0,06	0,05	0,09	0,05	0,05	0,14	0,11	0,09	0,15	0,02
Dioxines et furanes (en ng/Nm ³)	0,10	0,020	0,002	0,014	0,016	0,022	0,005	0,0051	0,0047	0,003	0,001	0,003	0,001	0,001	0,003

** Valeur limite fixée par le plan de protection de l'atmosphère pour l'Île-de-France alors qu'il est de 200 pour les autres régions.

Ce seuil est repris dans l'arrêté d'autorisation d'exploiter à Ivry-Paris XIII et à Saint-Ouen. A Isséane, l'arrêté d'autorisation délivré par le Préfet des Hauts-de-Seine fixe le seuil limite des oxydes d'azote à 70 mg/Nm³.

[1] La valeur obtenue est comprise entre les seuils réglementaires journalier (80 mg/Nm³) et semi-horaire (160 mg/Nm³).

Cette double comparaison s'explique par le fait que le contrôle ponctuel des rejets par le laboratoire pour ce paramètre ne porte pas sur 24 heures mais sur une plage de prélèvement de quelques heures. Les mesures en continu réalisées par l'exploitant dans le cadre de son autocontrôle pour la même période, intégrées sur 24 heures et sur 30 minutes, sont restées inférieures aux seuils réglementaires applicables.

[2] Cette mesure a entraîné un plan d'actions de la part de l'exploitant : amélioration du contrôle de l'injection du coke de lignite, changement de réactif et réalisation de contrôles mensuels sur ce paramètre en 2011

Nota : les valeurs indiquées sont des valeurs maximales prenant en compte la valeur du seuil de détection lorsque la valeur réelle est inférieure à ce dernier.

DÉCHETS DÉVERSÉS DANS LES INSTALLATIONS DE STOCKAGE En tonnes

REFIOM dirigés vers les ISDD

Villeparisis (contrat Syctom) en provenance de :	
UIOM à Ivry-Paris XIII	13 241
UIOM à Isséane	11 192
UIOM à Saint-Ouen	12 905
Total ISDD	37 338

Déchets inertes dirigés vers les ISDI

Claye-Souilly (contrat Syctom) en provenance de :	
Gravats déchèterie à St Denis	1 022
Gravats déchèterie à Ivry-Paris XIII	3 735
Gravats déchèterie à Romainville	3 814
Gravats triés sur Claye	20 441
Total ISDI	29 013

Déchets non dangereux dirigés vers des ISDND

ISDND de Bouqueval (contrat Syctom)	
Refus OE centre à Saint-Denis	2 070
Refus déchèterie Romainville	10 393
OM centre à Romainville	105 790
Total	118 253

ISDND (hors contrat Syctom)	
Refus de tri CS marchés privés vers REP	870
Refus de tri marchés privés vers autre ISDND	3 540
Refus de tri OE	89 902
Mise en ISDND des UIOM privées	16
Total	94 328

ISDND Claye-Souilly (contrat Syctom)	
OM apports directs	74 998
OM centre à Romainville	52 501
OM UIOM centre à Ivry-Paris XIII	78 995
OM UIOM à Saint-Ouen	9 932
OM UVE Isséane	11 402
Refus CS et déclassement à Sevran	2 357
Refus OE centre à Bonneuil	5 288
Refus OE centre de Gennevilliers	1 514
Total	236 987

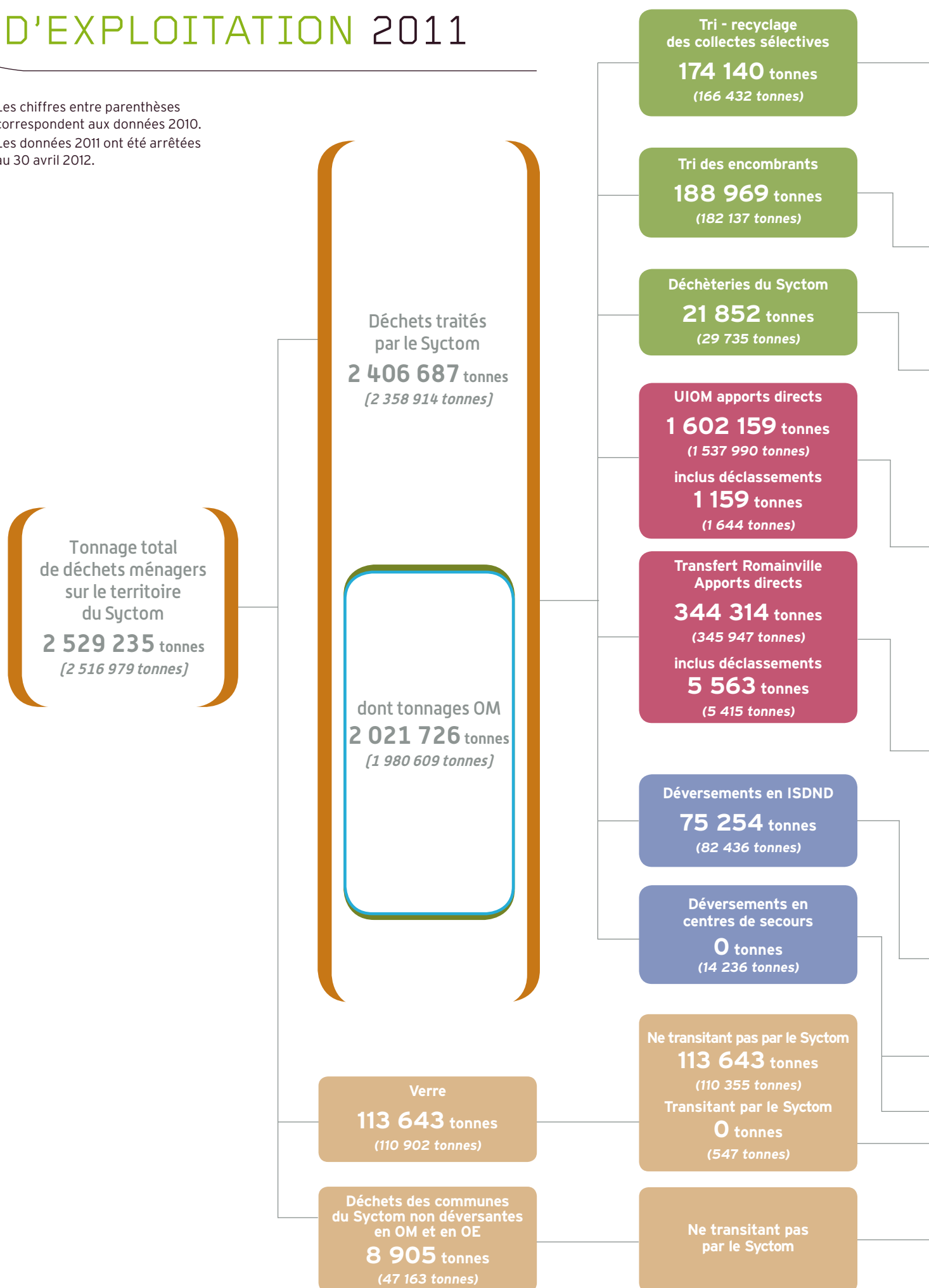
TOTAL ISDND marchés Syctom	355 240
-----------------------------------	----------------

TOTAL ISDND DÉVERSÉ EN CENTRE DE STOCKAGE	449 568*
--	-----------------

* L'écart de 53 t avec la donnée de 449 515 t (cf p.45), s'explique par l'effet stock en fosse.

SYNTHÈSE D'EXPLOITATION 2011

Les chiffres entre parenthèses
correspondent aux données 2010.
Les données 2011 ont été arrêtées
au 30 avril 2012.



Centres Syctom
137 850 tonnes
(124 498 tonnes)

Centres privés
36 290 tonnes
(41 934 tonnes)

Centres Syctom
13 276 tonnes
(30 565 tonnes)

Centres privés
175 694 tonnes
(151 573 tonnes)

Déchèteries du Syctom
21 852 tonnes
(29 735 tonnes)

UIOM Syctom
1 413 595 tonnes
(1 410 752 tonnes)

UIOM Privées
87 973 tonnes
(48 367 tonnes)

ISDND
100 344 tonnes
(78 872 tonnes)

UIOM Syctom
134 039 tonnes
(121 007 tonnes)

UIOM Privées
54 535 tonnes
(19 427 tonnes)

ISDND
153 652 tonnes
(201 719 tonnes)

Apports directs
74 998 tonnes
(82 178 tonnes)
déclassés
255 tonnes
(258 tonnes)

UIOM Syctom 0 tonnes
UIOM privées 0 tonnes

ISDND 0 tonnes

UIOM Privées
0 tonnes
(38 470 tonnes)

ISDND
8 905 tonnes
(8 693 tonnes)

Recyclage 120 921 tonnes
(114 700 tonnes)

Refus incinéré 41 868 tonnes
(40 862 tonnes)

Refus mis en ISDND 11 352 tonnes
(10 870 tonnes)

Valorisation 89 310 tonnes
(85 069 tonnes)

Refus mis en ISDND 99 659 tonnes
(97 069 tonnes)

Valorisation 11 658 tonnes
(14 248 tonnes)

Refus incinéré 939 tonnes
(816 tonnes)

Refus mis en ISDND 9 255 tonnes
(14 671 tonnes)

Mâchefers évacués 327 550 tonnes
(315 331 tonnes)

Ferreux vendus 34 012 tonnes
(34 863 tonnes)

Non-ferreux vendus 2 667 tonnes
(2 609 tonnes)

REFIOM 42 228 tonnes
(y compris PSR 2 996 t) (40 003 tonnes)

Électricité vendue 187 396 MWh
(128 649 MWh)

Vapeur autre 26 028 MWh
(2 800 MWh)

Vapeur vendue (CPCU) 2 417 124 MWh
(2 450 394 MWh)

Recyclage 113 643 tonnes
(111 062 tonnes)

Total valorisation matière

691 679 tonnes
soit **27 %*** des déchets
(677 881 tonnes)

dont mâchefers,
ferreux et non ferreux

356 147 tonnes
(352 803 tonnes)

Total valorisation énergétique

Ordures ménagères
+ déclassés + refus de tri

1 732 948 tonnes
soit **57 %*** des déchets
(1 645 709 tonnes)

Total enfouissement Syctom en ISDND

Ordures ménagères
+ déclassés

329 249 tonnes
(372 785 tonnes)

Ordures ménagères
+ déclassés + refus de tri

449 515 tonnes
soit **18 %** des déchets
(495 396 tonnes)

* Les mâchefers, ferreux et non-ferreux font l'objet d'une valorisation matière. Pour éviter un double compte, ce pourcentage a été calculé en retirant ces matériaux du tonnage total de la valorisation énergétique.

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS

(en application du décret n° 2000-404 du 11 mai 2000). Indicateurs techniques et financiers pour 2011.

Ce document sera soumis au vote du Comité du Syctom, l'agence métropolitaine des déchets ménagers lors de sa réunion du 21 juin 2012.

UNITÉS DE TRAITEMENT DU SYCTOM ET TONNAGES TRAITÉS

3 centres d'incinération avec valorisation énergétique

(En tonnes)	Capacité de l'arrêté d'exploitation	Capacité technique	Quantités incinérées
Ivry-Paris XIII	730 000	670 000	542 881
Saint-Ouen	650 000	605 000	587 749
Isséane	460 000	460 000	459 772

5 centres de tri des collectes sélectives

(En tonnes)	Capacité de l'arrêté d'exploitation	Capacités techniques*	Quantités réceptionnées
Nanterre	40 000	33 000	33 091
Ivry-Paris XIII	36 000	30 000	30 267
Romainville	45 000	35 000	35 506
Isséane	22 500	22 500	22 467
Sevran	10 000	10 000	10 475
Paris XV	15 000	15 000	13 014

*En fonction du nombre de postes dans le centre de tri

1 centre de pré-tri des objets encombrants

(En tonnes)	Capacités	Quantités réceptionnées
Saint-Denis*	60 000	30 565

* Le centre de pré-tri des objets encombrants et la déchèterie sont fermés depuis fin juin 2011.

1 centre de transfert d'ordures ménagères résiduelles

(En tonnes)	Capacités	Quantités réceptionnées
Romainville	350 000	344 314

3 déchèteries

(En tonnes)	Capacités	Quantités réceptionnées
Ivry-Paris XIII		6 163
Saint-Denis		1 673
Romainville		14 016

UNITÉS PRIVÉES UTILISÉES PAR LE SYCTOM ET TONNAGES TRAITÉS

Centres d'incinération

(En tonnes)	Exploitant	Quantités incinérées
Argenteuil	Novergie	36 019
St-Thibault-des-Vignes	Novergie	50 643
Sarcelles	SAREN (Véolia)	39 560
Carrières/Seine	Novergie	16 727

Centres de tri

(En tonnes)	Exploitant	Quantités réceptionnées
Buc	Nicollin	CS: 7 086 OE: 8 765
Chatillon	Veolia	OE: 7 172
Chelles	Généris	CS: 5 639 OE: 7 832
Claye-Souilly	REP	OE: 10 200
Gennevilliers	REP	OE: 5 320
Gennevilliers	SITA	CS: 14 312 OE: 29 145
Ivry	CFF	OE: 30 495
Ivry-Blanc-Mesnil	Paprec	CS: 9 260
Villeneuve-le-Roi	Paprec	OE: 7 407
Noisy	Véolia	OE: 21 582
Ivry	CEMEX	OE: 12 446
Ivry	SOFRAT	OE: 10 949
Pierrefitte	CDIF	OE: 14 419
Gennevilliers	Paprec	OE: 9 961

Installations de stockage des déchets dangereux et non dangereux

(En tonnes)	Exploitant	Quantités
ISDD Villeparisis	SITA	Refiom: 37 425
ISDND Bouqueval	REP	118 253
ISDND Claye-Souilly	REP	237 234
ISDI	REP	29 013
Autres ISDND (hors marchés Syctom)		102 162

BILAN ANNUEL GLOBAL

Nb de communes dans le périmètre Syctom	Nb d'habitants dans le périmètre du Syctom	Tonnages de déchets bruts			Collecte sélective			Redevances	
		ordures ménagères, balayures et déchets verts	objets encombrants	DND AE	Journaux et magazines, multimatériaux, papiers-cartons	verre	déchèterie	part population	part tonnage
84	5 709 130	2 021 726 t, soit 354,1 kg/hab/an	188 969 t, soit 33,1 kg/hab/an	841 t	174 140 soit 30,5 kg/hab/an	0 t	21 852 t	7,06 €	101,72 €

DÉPENSES ET RECETTES

Modalités d'exploitation du service d'élimination confié au Syctom de l'Agglomération parisienne	marchés publics
Montant annuel global des dépenses de traitement des déchets du Syctom (total dépenses réelles section de fonctionnement du compte administratif 2010 - Hors provisions)	278,3 M€
Modalités de financement du service global de traitement	Contribution des collectivités, aides Éco-emballages à la collecte sélective, vente de produits
Modalités d'établissement de la redevance spéciale d'élimination des assimilés	sans objet
Montant annuel des principales prestations rémunérées sur contrat en M€ TTC	175,6 M€ TTC
Coût global ramené à la tonne de déchets enlevés, du service d'élimination des encombrants (traitement ou stockage) et y compris transport et stockage des refus de tri	100,02 €/t
Coût global de traitement des collectes sélectives	225,92 €/t
Coût global de l'incinération avec valorisation énergétique	83,59 €/t
Coût de la mise en décharge	92,20 €/t
Produits des droits d'accès aux centres de traitement et de stockage dont la collectivité est maître d'ouvrage pour les déchets assimilés	sans objet
Reversement au titre de la collecte sélective	Multimatériaux sans verre, journaux et magazines, papiers de bureaux et carton monomatériau et aides spécifiques liées au barème E : 24,1 M€
Montant détaillé des aides reçues d'organismes agréés : soutien à la tonne triée	
Éco-Emballages	25,4 millions €
ÉcoFolio	2,9 millions €

VALORISATION

Valorisation issue de l'incinération	Valorisation multimatériaux	Valorisation objets encombrants	Valorisation en déchèterie	Valorisation unité de compostage	Stockage
Électricité : 187 396 MWh Vapeur : 2 417 124 MWh Mâchefers : 327 550 t Ferreux : 34 012 t Non-ferreux : 2 667 t	120 921 t de plastiques, papiers-cartons, journaux et magazines, acier et aluminium, petit électroménager	89 310 t de bois, ferrailles, gros cartons	11 658 t	0 t	449 762 t

Valorisation matière issue du tri (CS et OE) :

- Journaux/magazines : 4,69 M€
- Plastiques : 3,47 M€
- Cartons EMR : 3,98 M€
- Gros de magasin : 1,6 M€
- Acier : 0,38 M€
- Ferrailles issues des OE : 0,79 M€
- Non-Ferreux OE : 0,12 M€
- Verres, bois et autres : 1,53 M€

Valorisation matière issue de l'incinération (en M€ HT) :

- Ferrailles : 2,9 M€
- Aluminium issus de l'incinération : 1,4 M€

TOTAL recettes de valorisation matière : 20,86 M€

Valorisation énergétique (en M€ HT) :

- Vente de vapeur et électricité (Isséane et Ivry-Paris XIII) : 23,7 M€
- Vente de vapeur et d'électricité (Saint-Ouen) : 22,1 M€

TOTAL recettes de valorisation énergétique : 45,8 M€

Mesures prises dans l'année pour prévenir ou atténuer les effets préjudiciables à la santé de l'homme et de l'environnement

■ Contrôle des rejets atmosphériques et des rejets liquides

- Contrôle des émissions atmosphériques des unités d'incinération avec valorisation énergétique du Syctom par l'exploitant (auto surveillance) et par des laboratoires extérieurs, dans le cadre d'un contrôle réglementaire et d'un contrôle qualité diligenté par le Syctom.

■ Campagnes ponctuelles de biosurveillance pour améliorer les connaissances sur les impacts sanitaires et environnementaux de ses installations.

- Lancement d'un marché pour la réalisation de missions de contrôle technique et de contrôle de conformité des installations du Syctom.

- Lancement d'un marché relatif à une mission d'assistance à l'exploitant visant à la mise en place de nouveaux équipe-

ments de traitement des eaux permettant de respecter les exigences environnementales et d'anticiper les nouvelles contraintes réglementaires en cours de définition.

■ Amélioration des conditions de travail des agents

- Lancement d'un marché relatif à l'amélioration des conditions d'accès de maintenance du centre Isséane et à la réduction de l'empoussièrement du centre par le capotage de la presse à balles et à l'ajout de bouches d'aspiration.

- Mise en service d'un nouveau centre de tri à Paris XV avec optimisation des conditions de travail des agents : meilleur confort visuel des cabines de tri, cabines insonorisées, rehausseurs aux postes de travail, dépoussiérage et ventilation des cabines de tri, désodorisation de la halle de réception des collectes.

- Dans le cadre du nouveau marché d'explo-

tation du centre de tri des collectes sélectives à Nanterre, lancement d'un marché de travaux d'amélioration des équipements du centre avec l'installation de trémies peseuses pour un meilleur pilotage des lignes de tri.

■ Suivi des installations

- Adoption de la charte de qualité environnementale du centre à Ivry-Paris XIII intégrant l'exploitation du centre actuel ainsi que les modalités de suivi (comité de suivi, Sentinelles) et les conditions de qualité, de sécurité et de protection de l'environnement mises en œuvre pour la construction du futur centre.

- Mise en service du centre de tri à Paris XV et instauration d'une charte de qualité portant sur les conditions visuelles et sonores de l'exploitation, sur la gestion des déchets d'activité, sur la gestion de l'eau et l'utilisation d'énergies renouvelables.

LES PARTENAIRES DU SYCTOM

Publics ou privés, plusieurs partenaires travaillent aux côtés du Syctom pour l'accompagner dans sa mission de service public : services de l'État, organismes publics, collectivités locales et entreprises.



LES EXPLOITANTS DES CENTRES DU SYCTOM



- L'Union européenne mène une politique commune en matière d'environnement. Elle intervient notamment dans le domaine de la gestion des déchets. Ses directives sont transposées en droit français par l'État.
- Le ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie détermine les grands objectifs en matière de gestion des déchets et fixe les normes à respecter en cohérence avec la réglementation européenne. Le ministère définit également le budget de l'Ademe et accorde l'agrément aux organismes chargés de gérer les filières de recyclage dédiées (emballages, piles, DEEE, ...).
- L'Ademe (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie) est un établissement public placé sous la tutelle conjointe des ministères en charge de l'Écologie et de l'Économie.
- Les préfets délivrent les autorisations d'exploitation des unités de traitement des déchets. Ils sont aussi en charge de la création de Commissions locales d'information et de surveillance (CLIS), qu'ils président et dont ils arrêtent la composition, afin d'assurer le suivi des activités des centres de valorisation énergétique de leur département et l'information du public.
- La DRIEE (direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie) est chargée de l'inspection des installations classées, sous l'autorité des préfets de départements.
- La Région Île-de-France est un partenaire privilégié du Syctom. A ce titre, elle soutient «Métropole prévention déchets 2010-2014». Depuis 2005, avec la loi relative aux libertés et responsabilités locales, elle est chargée d'élaborer un plan régional d'élimination des déchets. La Région participe également aux investissements du Syndicat.
- Le SYELOM et le SITOM93, les deux syndicats primaires membres du Syctom, relaient les actions du Syndicat dans les départements des Hauts-de-Seine et de Seine-Saint-Denis. Ils jouent auprès des collectivités adhérentes un rôle d'information, de coordination, d'aide à la décision et au suivi des collectes.
- Le SIEVD - Le Syctom a signé en novembre 2011 une convention de partenariat avec le syndicat Intercommunal d'Exploitation et de Valorisation des Déchets de Rungis (SIEVD) visant à renforcer leur coopération en matière de réduction des déchets, de mutualisation d'équipements publics de traitement des déchets et de réflexion sur l'évolution des gisements de déchets.
- Le SIGIDURS - Le Syctom qui entretient des contacts réguliers depuis de nombreuses années avec le SIGIDURS (dont le périmètre est limitrophe de celui du Syctom entre la Seine-Saint-Denis et le Val d'Oise) a signé en décembre 2010 un contrat de coopération, effectif au 1^{er} janvier 2011, sur 2 axes prioritaires : la prévention et la réduction des déchets ménagers et assimilés et la mutualisation d'équipements publics de tri et de traitement des déchets ménagers et assimilés.
- Éco-Emballages, société de droit privé agréée par l'État, soutient la mise en place et le développement de la collecte sélective, du tri, du recyclage et de la valorisation énergétique des emballages ménagers. Elle perçoit une contribution financière des entreprises qui fabriquent et commercialisent des produits emballés destinés à la consommation des ménages et en redistribue la plus grande partie aux collectivités locales. En 2011, le Syctom a perçu 25,4 millions d'euros de recettes d'Éco-Emballages.
- OCAD3E (Organisme coordonnateur agréé pour les DEEE) est une filiale commune aux quatre éco-organismes en charge, depuis novembre 2006, de gérer techniquement et économiquement la filière des DEEE.
- ÉcoFolio est un éco-organisme, en charge depuis 2007, de gérer les éco-contributions des émetteurs d'imprimés papier gratuits afin de financer le recyclage de leurs produits. Il subventionne les collectivités pour la collecte et l'élimination des flux générés, notamment, par la distribution d'imprimés non sollicités. En 2011, le Syctom a perçu 2,9 millions d'Euros.
- La société CPCU (Compagnie parisienne de chauffage urbain) et EDF achètent la vapeur et l'électricité produites dans les trois unités d'incinération du Syctom.
- Tous les centres du Syctom sont exploités par des sociétés privées, retenues à la suite d'un appel d'offres. Génériss (filiale de Veolia Propreté) exploite les centres de tri à Saint-Denis, Nanterre et Sevran. Coved exploite le centre de tri à Paris XV. Urbaser Environnement exploite le centre de tri à Romainville. SITA exploite le centre de tri et Novergie l'unité de valorisation énergétique du centre multifilière Ivry-Paris XIII. TIRU et SITA ont formé la société TSI pour exploiter Isséane. TIRU exploite le centre de valorisation énergétique à Saint-Ouen.
- Afin de compléter ses capacités de traitement, le Syctom a recours aux services de centres extérieurs exploités par des prestataires : SITA, Nicollin, Génériss, PAPREC, Veolia propriété, CFF, La REP, et Novergie.
- Enfin, les mâchefers issus des centres de valorisation énergétique du Syctom sont traités par les sociétés MRF, REP et TIRFER.

GLOSSAIRE

- **Apport volontaire**: mode de collecte sélective consistant à porter les matériaux triés en vue du recyclage dans des conteneurs appropriés situés dans des lieux publics (c'est souvent le cas de la collecte du verre).
- **Biogaz**: gaz produit par la décomposition des matières organiques à l'abri de l'air. Cette fermentation se produit dans la nature comme dans les décharges contenant des déchets organiques, ou dans les procédés de méthanisation. Le biogaz est composé essentiellement de méthane et de gaz carbonique.
- **Biomasse**: ce sont tous les déchets organiques utilisés pour produire de la chaleur ou de l'électricité, dont ceux contenus dans les ordures. Cette source d'énergie est sans incidence sur le réchauffement climatique dans la mesure où le CO2 dégagé lors de sa combustion est considéré comme ayant été déjà absorbé par les végétaux lors de leur croissance.
- **Bilan carbone**: c'est une méthode de comptabilisation des émissions de gaz à effet de serre (GES) développée par l'Ademe à partir de données liées aux activités directes et indirectes ainsi qu'à toutes les formes d'organisations humaines.
- **Cendres volantes**: cendres fines produites lors de l'incinération des déchets et contenues dans les gaz en sortie de la chaudière. Elles sont captées avec les poussières au premier niveau de l'épuration des fumées de l'incinération, dans l'électrofiltre.
- **Cogénération**: production de vapeur et d'électricité à partir de la chaleur récupérée lors de la combustion des déchets.
- **CS (Collecte sélective)**: collecte des déchets déjà triés par les usagers en vue de leur recyclage (emballages, journaux et magazines, verre).
- **DASRI** : Déchets d'activité de soin à risques infectieux.
- **DEEE (Déchets d'équipements électriques et électroniques)**: déchets issus des équipements qui fonctionnent grâce à des courants électriques ou à des champs électromagnétiques, c'est-à-dire tous les équipements fonctionnant avec une prise électrique, une pile ou un accumulateur (rechargeable).
- **DNDAE (Déchets non dangereux des activités économiques)** : déchets issus des industries qui peuvent être traités dans les mêmes installations que les ordures ménagères.
- **Déchets ultimes**: déchets non valorisables, résidus issus du traitement des déchets « qui ne sont plus susceptibles d'être traités dans les conditions techniques et économiques du moment, notamment par extraction de la part valorisable ou par réduction de leur caractère polluant ou dangereux » (loi du 13 juillet 1992).
- **Dioxines**: nom générique d'une famille de composés toxiques qui font partie de la classe des hydrocarbures aromatiques polycycliques halogénés (HAPH). Ils sont composés d'atomes de carbone, d'hydrogène, d'oxygène et d'halogènes (chlore, brome, iode, fluor...).
- **ELA**: Emballages pour liquides alimentaires tels que les briques.
- **EMR**: Emballages alimentaires en carton fin et léger (paquets de gâteaux, suremballages de yaourts,...).
- **Énergie fossile**: énergie tirée du pétrole, du gaz et du charbon, résidus non renouvelables issus de la fossilisation d'organismes vivants dans le sous-sol terrestre au cours des temps géologiques. La combustion de ces sources d'énergie génère des gaz à effet de serre.
- **Équivalent-logement**: logement type de 80 m² occupé par 4 personnes dans un immeuble collectif construit entre 1995 et 2000.
- **EPCI** : (Établissements publics de coopération intercommunales) ce sont des regroupements de communes ayant pour objet l'élaboration de projets communs de développement au sein de périmètres de solidarités.
- **Fines**: déchets trop petits pour être captés.
- **GES (Gaz à effet de serre)**: ils contribuent à la création d'un effet de serre qui retient la chaleur autour de la Terre. Une trop forte concentration de GES entraîne des perturbations climatiques. Ils peuvent être naturels (dioxyde de carbone, méthane ou ozone) ou produits par les hommes (comme le gaz carbonique, provenant de la combustion des carburants).
- **Incinération**: méthode de traitement thermique des déchets par combustion avec valorisation énergétique.
- **Installations classées**: installations qui peuvent être source de dangers ou de pollutions et dont l'exploitation est réglementée. On distingue celles qui sont soumises à déclaration à la préfecture et celles qui sont soumises à autorisation préfectorale après enquête publique, comme les installations de traitement de déchets.
- **ISDD (Installations de stockage des déchets dangereux)** et **ISDND (non dangereux)** procédant au stockage des déchets dans le respect de l'environnement. Les ISDD (anciennement CET de classe 1) accueillent les déchets dangereux (REFIOM, amiante, terres polluées, ...).
- **ISDI** : Installation de stockage de déchets inertes.
- **ISDND (anciennement CET de classe 2)**. Les ISDND accueillent les déchets dits ultimes (cf. loi Royal de 1992) non dangereux (OM, refus des CS, refus des OE, DIB,...). Les centres de stockage de classe 3 accueillent les déchets inertes (gravats).
- **HQE (Haute qualité environnementale)**: les bâtiments industriels dont le Syctom s'équipe sont conçus selon les principes de la HQE.
- **JRM**: Journaux-revues-magazines
- **Lixiviats**: eaux qui, par percolation à travers les déchets stockés en décharges, sont chargées bactériologiquement et chimiquement. À caractère polluant, elles doivent être traitées avant leur rejet éventuel en milieu naturel.
- **Mâchefers ou scories**: résidus non combustibles produits à la sortie du four d'incinération. Après maturation, ils sont utilisés en travaux routiers.
- **Métaux lourds**: métaux qui, accumulés dans la nature, présentent un risque pour la santé humaine, comme le plomb, le cadmium, le mercure.
- **Méthanisation**: traitement induisant la production de biogaz par la dégradation anaérobie contrôlée de déchets organiques (digestat aboutissant à un compost normé). C'est une source d'énergie valorisable comme combustible.
- **OMR (Ordures ménagères résiduelles)** : déchets résiduels issus de l'activité quotidienne des ménages.
- **OE (Objets encombrants)** ou **monstres**: déchets des ménages trop volumineux pour être mis à la poubelle (Literie, sanitaires,, meubles, ...).
- **PAM**: Petits appareils ménagers.
- **PEHD (Polyéthylène haute densité)** : matière plastique opaque utilisée dans la fabrication d'emballages, comme les flacons de produits ménagers, et recyclable sous forme de tuyaux, contreforts de chaussures, bidons...
- **PET (Polyéthylène téréphtalate)** : matière plastique utilisée notamment pour la fabrication de bouteilles transparentes (d'eau ou de boissons gazeuses) recyclables en nouvelles bouteilles, barquettes, fibres textiles, rembourrage de couettes, oreillers, anoraks et peluches.
- **PLP** : Programmes Locaux de Prévention
- **PREDMA** : Plan régional d'élimination des déchets ménagers et assimilés.
- **REFIOM (Résidus d'épuration des fumées d'incinération d'ordures ménagères)**: résidus des usines d'incinération des ordures ménagères comprenant les résidus de dépoussiérage et les résidus de la neutralisation des fumées. Ils subissent un traitement ou une stabilisation avant d'être placés en ISDD.
- **Refus de tri (indésirables)**: emballages trop souillés ou matériaux non récupérables qui ne seront pas expédiés dans les filières de recyclage.
- **TEP (Tonne équivalent pétrole)**: mesure qui permet de comparer tous types d'énergies entre elles, par référence au pétrole. Exemple: 1 200 l de fuel = 1 TEP.
- **UIOM**: Usine d'incinération des ordures ménagères.
- **Valorisation**: elle consiste dans le réemploi ou toute autre action visant à obtenir à partir des déchets des matériaux réutilisables ou de l'énergie. (Source: directive cadre européenne de 1991).
- **Valorisation énergétique**: procédé consistant à utiliser les calories contenues dans les déchets en les brûlant ou en les faisant fermenter (par méthanisation) pour récupérer de l'énergie sous forme de chaleur, de vapeur ou d'électricité.
- **Valorisation matière**: valorisation des déchets par usage de la matière qui les compose, comme la régénération des huiles usagées, le recyclage des journaux/magazines et des matériaux d'emballage.
- **Valorisation organique**: valorisation des déchets organiques, à l'exemple du compostage.



l'agence
métropolitaine
des déchets
ménagers

35, bd de Sébastopol

75001 Paris

Tél. : 01 40 13 17 00

Fax : 01 45 08 54 77

www.syctom-paris.fr